.hess
GROUPE RAGNI

Déclaration environnementale 2025

Hess GmbH Licht + Form
Lantwattenstraße 22
D - 78050 Villingen-Schwenningen
Tél. : +49 7721 920 0
Fax : +49 7721 920 250

Courriel : hess@hess.eu
Site Internet : www.hess.eu

Directeurs exécutifs :
Alexander Hartlieb, Jean-Christophe Ragni

Responsable de la gestion environnementale :
Sven Priebs
Tél. : +49 7721 920 0

EMAS
GEPRÜFTES
UMWELTMANAGEMENT
DE-169-00082

Table des matières

1. L'entreprise Hess GmbH Licht + Form 4
2. Philosophie d'entreprise 8
3. Notre gestion de l'environnement 11
4. Stratégie de développement durable 13
5. Nos aspects environnementaux 20
6. Objectifs environnementaux 25
7. Données environnementales annuelles et faits 27
8. Principales exigences légales en matière d'environnement et leur mise en œuvre 40
9. Déclaration de validité 43

1. L'entreprise Hess GmbH Licht + Form

Dans le domaine de l'éclairage, Hess dispose d'une gamme extrêmement étendue avec laquelle elle peut satisfaire à toutes les exigences, tant en matière d'éclairage extérieur d'objets que de conception de l'éclairage des espaces publics. Une gamme de produits que vient parachever un mobilier urbain de très haute qualité. La combinaison parfaite des luminaires et du mobilier permet de réaliser des concepts globaux dans les secteurs de l'aménagement urbain et de l'espace public – aussi et surtout avec des solutions spéciales expressives et originales.

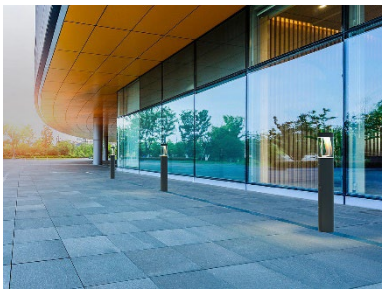

En tant que premier fabricant d'un luminaire de rue LED, Hess s'est imposé dès 2003 comme le pionnier de l'éclairage extérieur LED innovant.

Hess propose une gamme de luminaires LED novateurs qui se distinguent par un design exceptionnel, une technologie LED modulaire et des systèmes de gestion de l'éclairage. Les produits sont conçus pour les conditions les plus exigeantes – tant en termes de design que de technologies intelligentes et intégrées. Conformément à la devise de l'entreprise "Hess – Nous transformons les villes (intelligentes)", ils répondent aux exigences les plus élevées en matière de design et de technologie.

Vulkan – une marque de Hess

Vulkan est synonyme de produits extrêmement efficaces et de grande qualité technique. Les origines de Vulkan remontent à 1898. Ainsi, Vulkan est l'une des plus anciennes marques de l'industrie d'éclairage, jouissant d'une bonne réputation dans l'espace germanophone. Vulkan propose des produits techniquement très avancés à des conditions extrêmement avantageuses. Associée à de longs intervalles de maintenance, l'efficacité énergétique très élevée offre aux clients de Vulkan des délais d'amortissement plus que lucratifs.

1.1 Historique

L'entreprise est fondée en 1948 à Villingen (Forêt-Noire) comme fournisseur de fonte industrielle. Aujourd'hui, le siège de Hess rassemble toute la production, y compris le développement et les fabrications spéciales et personnalisées. L'administration, le marketing ainsi que la conception, la gestion des produits et le laboratoire d'éclairage sont également installés à Villingen. Depuis fin 2023, Hess est une entreprise du GROUPE RAGNI, une entreprise familiale française dont le siège est à Cagnes-sur-Mer.

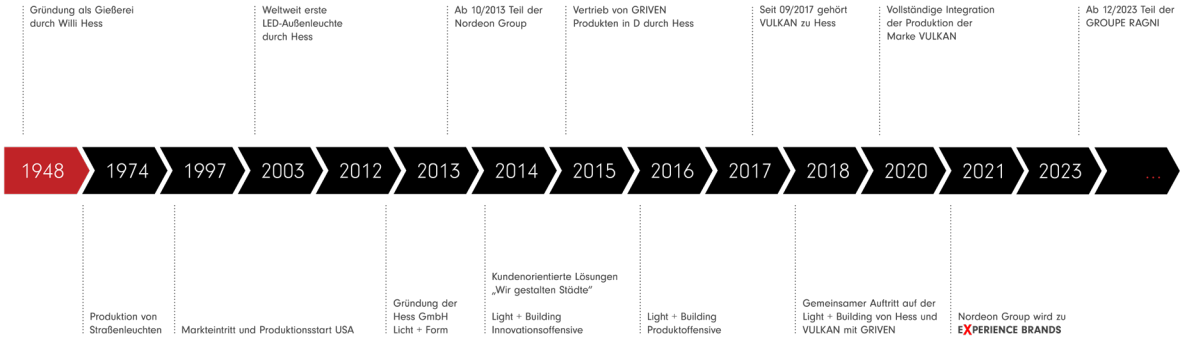

1.2 La structure

Depuis le 1er décembre 2023, la société Hess GmbH Licht + Form de Villingen fait partie du GROUPE français RAGNI.

En Allemagne, actuellement, 15 conseillers professionnels assurent l'accompagnement compétent des projets et une forte présence sur le marché.

Hess exporte dans plus de 50 pays du monde entier. Forte de sa grande notoriété et de son excellente réputation, Hess poursuit le développement de sa présence internationale en collaboration avec le GROUPE RAGNI.

1.3 Informations sur le site

Hess à Villingen Schwenningen est certifiée selon EMAS. La surface totale est de 11 967 m². La surface laissée à l'état naturel est de 799 m². 4308 m² de surface sont bâtis et 6860 m² imperméabilisés, ce qui correspond à un total de 11 168 m². La surface bâtie et imperméabilisée est restée en l'état. Aucune construction n'a été réalisée en 2024.

Illustration 1: *Hess GmbH Licht + Form, Lantwattenstraße 22, D-78050 Villingen-Schwenningen*

1.4 Nos collaborateurs

Nous attachons une grande importance à la santé de nos collaborateurs. C'est pourquoi la sécurité au poste de travail et la protection de la santé comptent parmi les principaux objectifs de l'entreprise. La santé de nos collaborateurs est protégée par des mesures préventives étendues. La conception ergonomique de nos postes de travail, dans le secteur de la production comme dans celui de l'administration, assure une posture saine. La disposition optimale du clavier et de l'écran, voire le positionnement des outils de travail en interaction avec les chaises ou les aides à la station debout jouent ici un rôle prépondérant. En outre, une attention particulière est accordée à la protection sonore dans les halls de production. Grâce à des inspections régulières et à l'actualisation des évaluations des risques, nous identifions en amont les situations à risque afin de prévenir tout accident.

Les métiers de la formation chez HESS :

- Mécanicien de construction (h/f)
- Mécanicien d'usinage (h/f)
- Employé de commerce industriel (h/f)
- Dessinateur industriel (h/f)
- Magasinier logisticien (h/f)

117 Collaborateurs

Répartition temps plein / temps partiel

95 Temps plein

22 Temps partiel

Âge moyen

46 ans

2. Philosophie d'entreprise

2.1 Hess et nos principes directeurs

Les produits de Hess se rencontrent aujourd'hui partout où l'on aménage des villes, des communes ou des espaces urbains. Nous sommes une entreprise de taille moyenne solidement établie et en pleine expansion. Notre gamme de produits diversifiée permet un aménagement individualisé des espaces publics urbains. Dans le secteur de l'éclairage, elle va des luminaires LED futuristes, multifonctionnels et résolument design aux élégants luminaires de style, en passant par les bornes lumineuses et les projecteurs encastrés de sol. Dans le secteur de l'aménagement, nous proposons des bornes antistationnement et d'alimentation, des bancs, des grilles et corsets d'arbre résistant au roulage, des jardinières, des corbeilles de propreté modernes ainsi qu'une large gamme de fabrications spéciales.

Cette diversité démontre l'orientation client de notre entreprise. Les exigences des clients ainsi que toutes les exigences légales et administratives pertinentes sont étudiées. Le respect de ces exigences contribue dans une large mesure à augmenter la satisfaction de nos clients. Nous mettons à profit notre longue expérience et nos exigences élevées en termes de qualité et de respect de l'environnement pour nous orienter et nous positionner sur le marché. Pour continuer sur cette voie, la politique de qualité et d'environnement est devenue partie intégrante de notre philosophie d'entreprise.

2.2 Notre politique

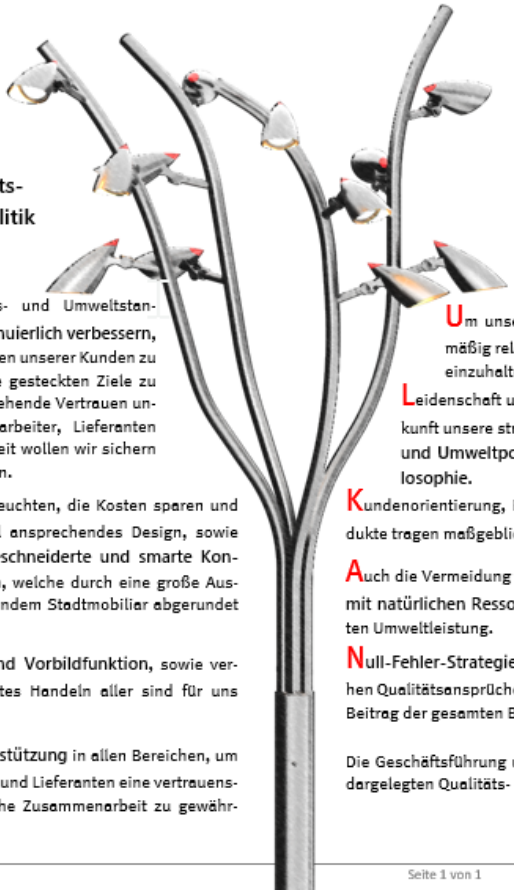

Unsere Qualitäts- und Umweltpolitik
Stand H / 11.12.2024

Höchste Qualitäts- und Umweltstandards, die wir **kontinuierlich verbessern**, um die Anforderungen unserer Kunden zu erfüllen und unsere gesteckten Ziele zu erreichen. Das bestehende Vertrauen unserer Kunden, Mitarbeiter, Lieferanten und der Öffentlichkeit wollen wir sichern und weiter ausbauen.

Energieeffiziente Leuchten, die Kosten sparen und durch eindrucksvoll ansprechendes Design, sowie ausgereifte, maßgeschneiderte und smarte Konzepte beeindrucken, welche durch eine große Auswahl an dazu passendem Stadtmobiliar abgerundet werden.

Selbstkontrolle und Vorbildfunktion, sowie verantwortungsbewusstes Handeln aller sind für uns wichtige Pfeiler.

Service und Unterstützung in allen Bereichen, um bei unseren Kunden und Lieferanten eine vertrauensvolle und verlässliche Zusammenarbeit zu gewährleisten.

Verpflichtung zur fortlaufenden Verbesserung unserer Umweltleistung, um Umweltbelastungen zu verhindern und die Umwelt zu schützen. Unser Unternehmen verpflichtet sich im Rahmen der Möglichkeiten und des wirtschaftlichen Erfolges die Produktion unserer Produkte durch den Einsatz geeigneter innovativer Technologien umweltgerecht zu gestalten.

Um unsere bindenden Verpflichtungen zu erfüllen, überwachen wir regelmäßig relevante Umweltgesetze und Verordnungen und verpflichten uns diese einzuhalten.

Leidenschaft und hohe Ansprüche an uns selbst treiben uns täglich an, auch in Zukunft unsere strategische Ausrichtung marktorientiert zu planen. Unsere Qualitäts- und Umweltpolitik ist ein integrierter Bestandteil der Hess Unternehmensphilosophie.

Kundenorientierung, Erfüllung der Erwartungen, sowie die Begeisterung für unsere Produkte tragen maßgeblich zur Zufriedenheit unserer Kunden bei.

Auch die Vermeidung von Abfällen, sowie ein verantwortungsvoller sparsamer Umgang mit natürlichen Ressourcen führt zu einem wirtschaftlicheren Arbeiten und einer sehr guten Umweltleistung.

Null-Fehler-Strategie und eine nachhaltige Fehlervermeidung tragen dazu bei unsere hohen Qualitätsansprüche erfolgreich umzusetzen. Dies ist nur durch die Bereitschaft und den Beitrag der gesamten Belegschaft möglich.

Die Geschäftsführung und ihre Führungskräfte verpflichten sich, ihr Handeln im Sinne der dargelegten Qualitäts- und Umweltpolitik auszurichten.

Seite 1 von 1

2.3 Organigramme

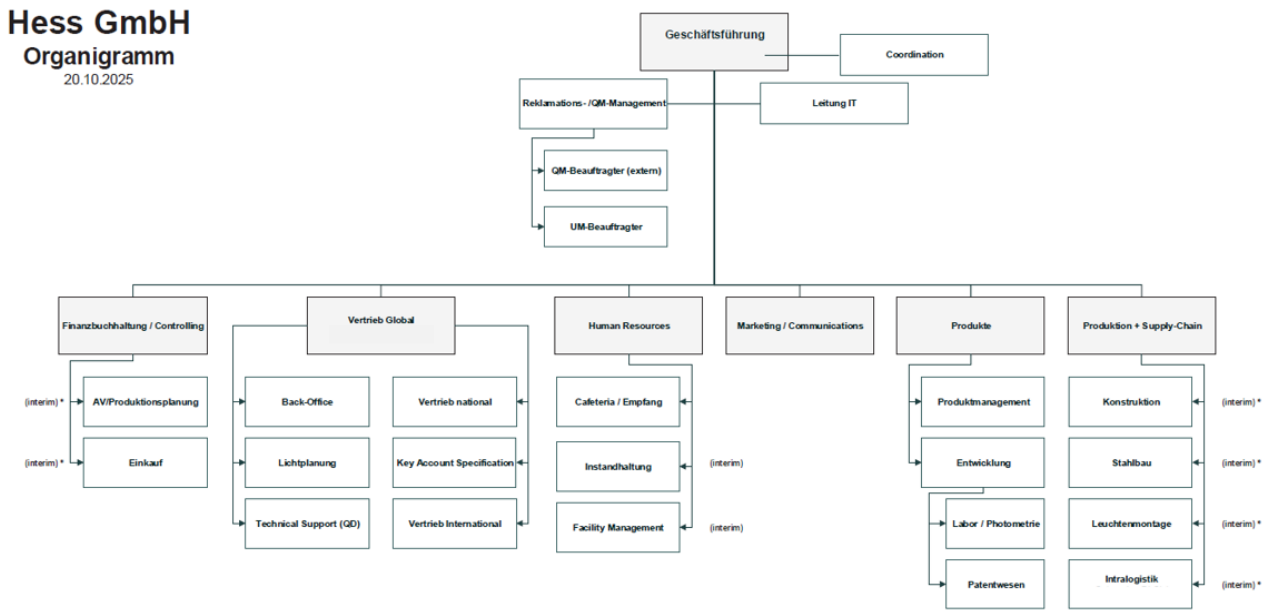

Les chefs d'équipe, les chefs de service et les responsables sont directement rattachés à la direction. Les chefs de service sont directement responsables des résultats des travaux réalisés dans leur domaine de compétence, alors que le rayon d'action des responsables de la gestion pour les questions spécifiques franchit les limites du service. L'ensemble du système de gestion est évalué à intervalles réguliers dans le cadre d'un passage en revue des processus. Cela donne aux différents services l'occasion de s'accorder sur les thèmes de la qualité, de l'environnement et de la sécurité au travail, et de vérifier que les objectifs afférents sont respectés. Dans ce contexte, le responsable environnement est chargé de contrôler l'efficacité environnementale et le respect du programme environnemental, ainsi que d'adapter le système de gestion de l'environnement à l'évolution des processus de l'entreprise. Dans le cadre de la gestion de l'environnement, les différents responsables de processus de Hess répondent également du respect des activités liées à l'environnement dans les différents processus du site.
Hess vérifie régulièrement la conformité légale et les développements réglementaires dans le domaine de l'environnement afin d'assurer le respect de toutes les lois pertinentes. Cette vérification a permis de constater que toutes les lois pertinentes ont été respectées.

2.4 Processus

Le développement et la production, entre autres, de luminaires LED, de bornes lumineuses, de projecteurs encastrés de sol, de bornes antistationnement, de bancs et de mâts sont liés aux processus décrits ci-dessous.
Tous les produits en fonte sont produits pour nous par des fournisseurs ; il s'agit, entre autres, des grilles d'arbre, des jardinières et des corbeilles de propreté.

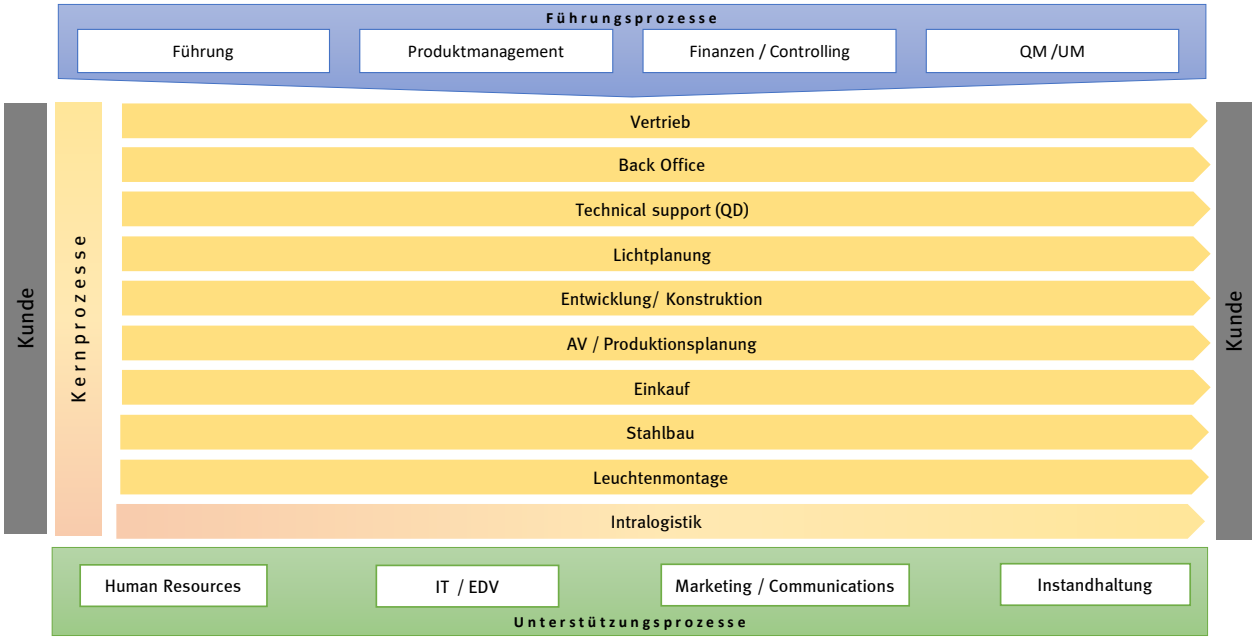

La production se subdivise en deux secteurs principaux : construction métallique et fabrication des luminaires.

Activés du domaine de la construction métallique	Activés du domaine de la fabrication des luminaires
▪ Opérations d'usinage CNC ▪ Meulage ▪ Soudage ▪ Découpage plasma ▪ Usinage par enlèvement	▪ Montage de sous-ensembles électromécaniques ▪ Collage

Installations

Le site de Villingen dispose des installations suivantes :

- Chauffage au gaz
- Système pneumatique
- Poste de collage
- Centre d'usinage CNC
- Postes de soudure
- Installations d'extraction des fumées (RWA)
- Dispositifs d'extraction de l'air vicié
- Ascenseurs
- Récupération des rejets thermiques
- Tours et bancs de meulage
- Chalumeaux à plasma
- Grues

3. Notre gestion de l'environnement

Notre service Gestion Qualité et Environnement est chargé de la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement. Dans le secteur Environnement, ainsi que pour la gestion des déchets, la direction a nommé un responsable directement rattaché au directeur exécutif auquel il doit rendre compte.
La gestion de la qualité et de l'environnement est documentée dans le système de gestion intégré.
En plus des exigences de nos clients et de notre philosophie d'entreprise, le système de gestion de la qualité et de l'environnement est influencé par les acteurs concernés suivants.

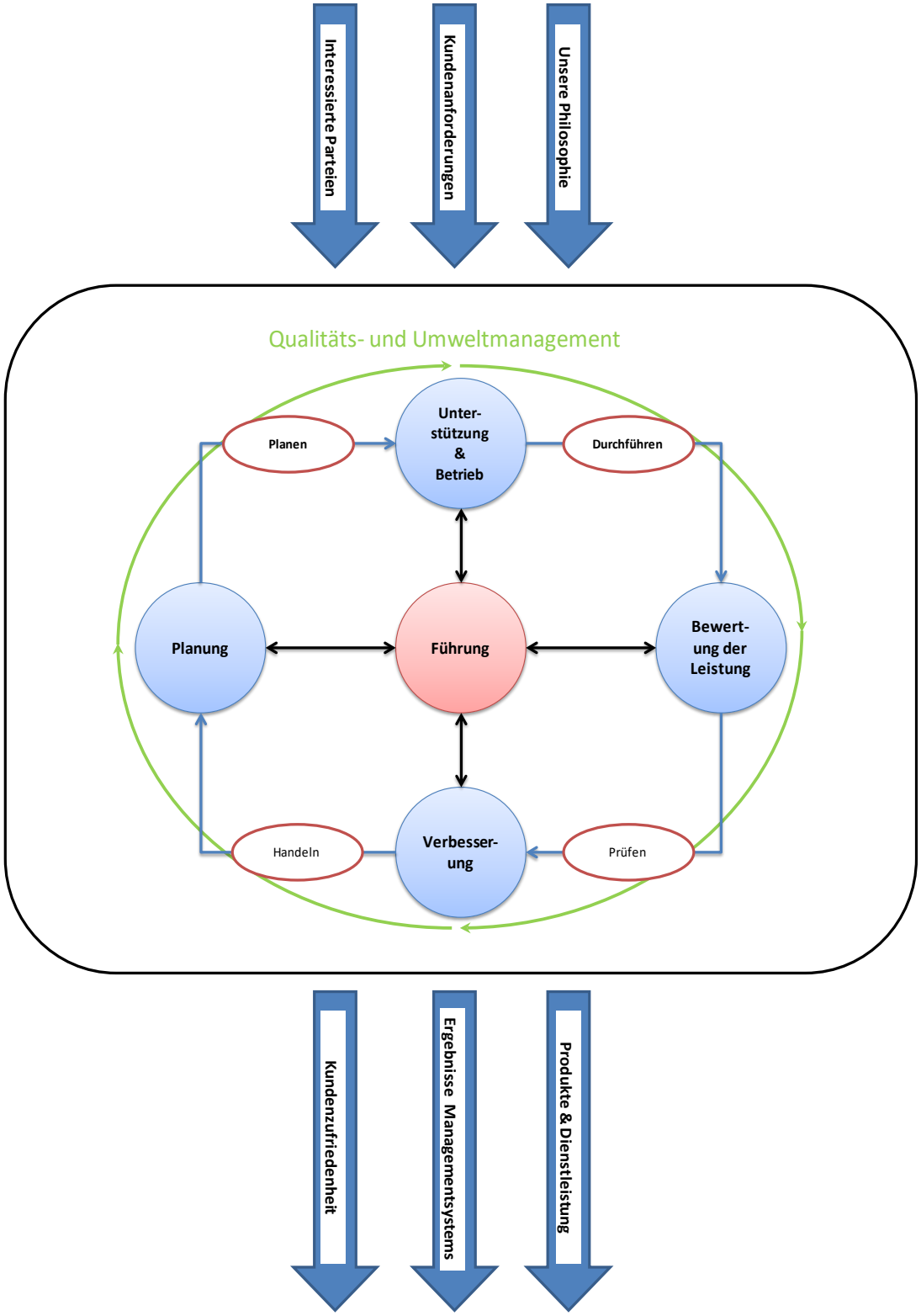
Interessierte Parteien
Kundenanforderungen
Unsere Philosophie
Qualitäts- und Umweltmanagement
Planen
Unter-stützung & Betrieb
Durchführen
Planung
Führung
Bewert-ung der Leistung
Handeln
Verbesser-ung
Prüfen
Kundenzufriedenheit
Ergebnisse Managementsystems
Produkte & Dienstleistung

4. Stratégie de développement durable

Pour mettre en œuvre sa politique environnementale, Hess a développé l'année passée une stratégie de développement durable.

Celle-ci repose sur un échange intensif avec des acteurs internes et externes, et sur la prise en compte du cycle de vie.

Ainsi, en interne, les interlocuteurs ont été recrutés dans divers secteurs de l'entreprise.

En externe, la consultation s'est opérée principalement auprès des municipalités ou des communes et des architectes. Ceci a permis de bénéficier de quelque 85 années d'expertise. Cette enquête visait à mettre en évidence les aspects sociaux, économiques et écologiques de l'activité de l'entreprise qui sont significatifs pour Hess.

La prise en compte du cycle de vie a permis de déterminer les leviers les plus efficaces.

Il a ainsi été possible de développer un programme environnemental spécifiquement adapté aux besoins de l'entreprise et qui, en outre, tenait compte des intérêts de chaque partie concernée. Les résultats ont été regroupés autour de points forts.

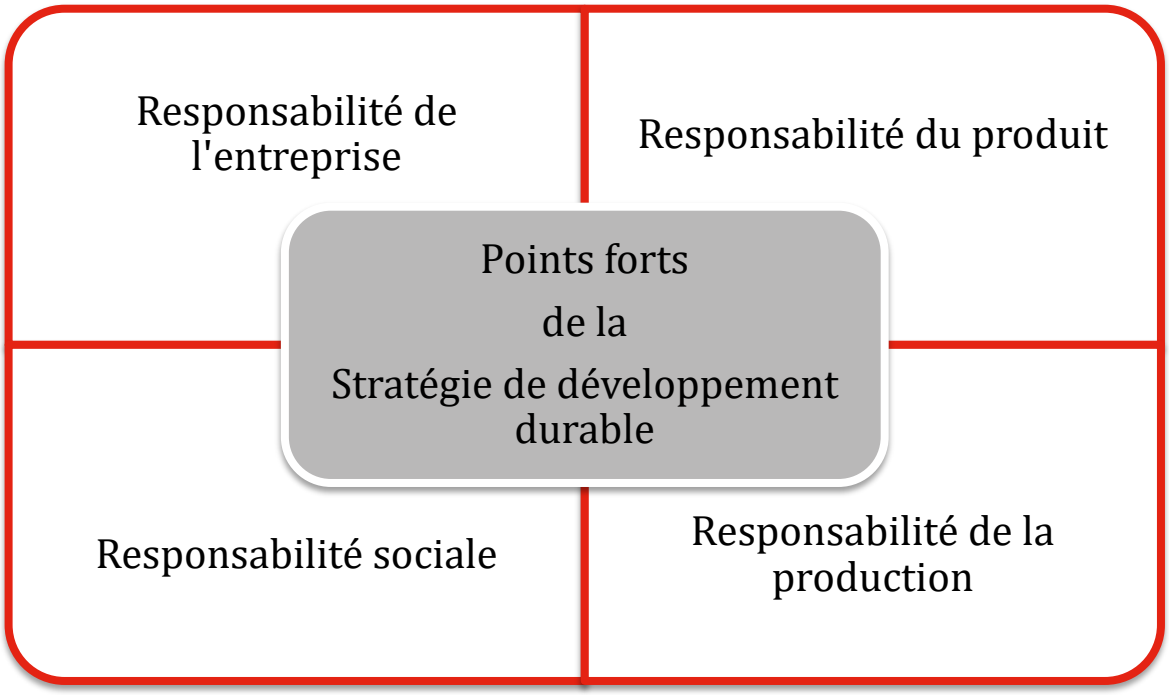

4.1 RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Dans un contexte de crises économiques, de tensions commerciales internationales, de guerres, de foyers d'instabilité ainsi que de corruption et de fraude, les questions de confiance émanant des différentes parties concernées gagnent en importance pour les entreprises. Pour pouvoir agir de manière crédible et transparente, il est important que l'entreprise identifie les éventuels risques potentiels liés à son activité commerciale ou présents dans son environnement afin de s'en protéger par des mesures appropriées.

Exemples de mesures déjà en vigueur :

- ✓ Mise en œuvre et application d'un code qui oblige les fournisseurs à faire preuve de diligence
- ✓ Évaluation permanente des fournisseurs
- ✓ Maintien des certifications dans le secteur Gestion Environnement et Qualité
- ✓ Maintien de la certification des produits
- ✓ Contrôle et confirmation des prétentions du produit par des organismes indépendants (organismes notifiés).
- ✓ Moteur technologique (premier fabricant à avoir lancé un luminaire pour éclairage urbain LED)
- ✓ Directive de conformité pour lutter contre la corruption, le harcèlement moral, etc.

4.2 RESPONSABILITÉ DU PRODUIT

Ce champ d'action décrit la prise de responsabilité de Hess au niveau du produit. Objectif consiste à ménager les ressources, l'environnement et le cadre de vie. C'est pourquoi Hess a recours à des partenaires régionaux compétents, utilise presque exclusivement des matériaux de fabricants certifiés et évite l'utilisation de substances potentiellement à risque dans ses produits et emballages. Par ailleurs, Hess mise sur la longévité et la réparabilité de ses produits, la recyclabilité des emballages et garantit à ses partenaires et clients une transparence quasi totale sur ses produits.

Exemples de mesures déjà en vigueur :

En interne

- ✓ Analyse globale de l'impact sur l'environnement
- ✓ Durée d'utilisation moyenne de nos produits supérieure à 30 ans
- ✓ Prolongement de la durée d'utilisation par mises à jour technologiques par ex. lampe conventionnelle → LED
- ✓ Intégration de nouvelles technologies destinées à protéger l'environnement (par ex. capteurs pour la mesure de la qualité de l'air, techniques de commande intelligente des luminaires, nouveaux spectres lumineux (couleurs de lumière plus chaudes) pour la protection des espèces et des insectes)
- ✓ Utilisation d'emballages recyclables ou réutilisables
- ✓ Utilisation d'emballages de rotation pour l'intralogistique

En externe

- ✓ 90 % des fournisseurs sont en Allemagne
- ✓ Contrôle des fournisseurs quant au respect du règlement Reach et des directives RoHS
- ✓ Obligation des fournisseurs à faire preuve de diligence

Coup d'œil sur les avantages de la durabilité des lignes de produits Hess

1er avantage
Nos produits sont conformes à la philosophie du Bauhaus : « la forme suit la fonction ». Ils allient fonctionnalité et esthétique.
Exigences techniques et exigences décoratives vont de pair et ce, à très haut niveau. Les systèmes d'éclairage offrent ainsi une très grande flexibilité.

2e avantage
De par l'homogénéité de leur design et leur langage formel incontestable, nos « familles de produits » s'intègrent dans les différents paysages environnementaux et contribuent à aménager harmonieusement les espaces urbains.

3e avantage
L'éclairage et l'illumination ciblés d'éléments architecturaux au moyen d'une technique efficace et d'un design esthétique créent une réalisation artistique, renforcent la valeur culturelle. Ainsi, l'espace urbain est mieux mis en valeur.

4e avantage
Grâce à une efficacité nettement accrue et à des intervalles de maintenance considérablement prolongés des LED, il est possible de réaliser des économies d'énergie significatives et de réduire fortement les coûts de maintenance. Un rééquipement des luminaires permet donc d'obtenir une réduction très attrayante de la durée d'amortissement.

5e avantage
Le choix d'une source lumineuse appropriée détermine en grande partie non seulement les frais d'exploitation mais aussi les frais ultérieurs. Ceux-ci sont très faibles grâce à la

7e avantage
Les ballasts électroniques modernes sont plus efficaces que jadis et leurs performances sont plus constantes.

8e avantage
Hess attache une grande importance à la qualité de finition de ses luminaires, sachant que celle-ci influe de manière décisive sur leur longévité. En effet, l'intensité lumineuse faiblit avec le degré de salissure. C'est pourquoi, depuis toujours, nous attachons la plus grande importance à la qualité de fabrication de nos luminaires.

9e avantage
En principe, l'éclairage LED est graduable en continu. Des systèmes de commande intelligents permettent ainsi d'adapter les luminaires aux besoins exacts et aux diverses situations d'éclairage. On peut, par exemple, économiser un maximum d'énergie en variant la puissance nocturne par différents paliers ou en adaptant l'éclairage aux conditions de circulation, tout en préservant l'environnement.

10e avantage
Nos systèmes de gradation sont combinables avec différents modules LED et luminaires, ce qui entraîne des économies supplémentaires d'électricité et d'émissions de CO_2.

11e avantage
Outre les économies d'énergie et la réduction des émissions lumineuses, la décomposition des points lumineux diminue l'éblouissement et fournit un éclairage très homogène.

durée de vie élevée des luminaires LED et à l'allongement des intervalles de maintenance.

6e avantage
Une diminution de la pollution lumineuse signifie que le ciel nocturne n'est pas éclairé et que les animaux actifs la nuit sont moins perturbés. De plus, l'éclairage émis par des LED attire beaucoup moins les insectes en raison de sa faible proportion en rayons UV. Ainsi, d'une façon générale, les animaux sont protégés et la salissure des luminaires en est fortement réduite.

12e avantage
Le recyclage des matériaux ménage les ressources. Dans un esprit de développement durable, la plus grande partie de nos produits sont réutilisables. Autre mesure forte en faveur de l'environnement.

4.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE

En tant qu'entreprise de taille moyenne, Hess est consciente de sa responsabilité sociale. Cela signifie que Hess prend en compte les aspects sociaux dans ses décisions d'entreprise. Partant de l'entreprise, ce champ d'action concerne tout d'abord ses propres collaborateurs. L'objectif déclaré de Hess est d'être perçu comme un employeur intéressant par tous les groupes professionnels pertinents. En outre, l'entreprise s'engage au-delà de ses limites et assume ses responsabilités envers les clients et la société.

Exemples de mesures déjà en vigueur :

En interne :

- ✓ Réussite de la fidélisation des collaborateurs à l'entreprise
- ✓ Prise de conscience renforcée des questions environnementales dans l'entreprise grâce à la coopération entre les différents services

En externe :

- ✓ Commercialisation ciblée des nouveaux systèmes et produits peu gourmands en énergie
- ✓ Construction d'un site de l'exposition représentatif et innovant afin de susciter l'intérêt, entre autres, des communes et des écoles pour les produits durables

4.4 RESPONSABILITÉ DE LA PRODUCTION

Pour Hess, une production respectueuse de l'environnement doit s'efforcer à optimiser l'utilisation de toutes les ressources. Sur son site de production, l'entreprise veille donc particulièrement à ménager les ressources et à les utiliser efficacement par une optimisation continue des processus et du site. Hess donne la priorité absolue à l'utilisation efficace de l'énergie et à l'économie circulaire ainsi qu'à une gestion réfléchie des ressources. Nos efforts visent à utiliser les matériaux et l'énergie de manière aussi efficace que possible afin de minimiser les impacts environnementaux négatifs liés à nos activités et de contribuer ainsi activement à la protection de l'environnement.

Exemples de mesures déjà en vigueur :

- ✓ Utilisation des machines et des installations modernes
- ✓ Nouveaux postes de montage
- ✓ Tri des déchets par type pour le recyclage des matières premières secondaires ou l'élimination des déchets par type
- ✓ Passage à des déchetteries locales

5. Nos aspects environnementaux

On entend par impact environnemental toute influence directe ou indirecte des activités et produits sur l'environnement, qu'elle soit néfaste ou non. Les impacts directs ou indirects sur l'environnement ont été classés par secteur. L'analyse des effets sur l'environnement a notamment pris en compte et évalué les aspects environnementaux directs et indirects suivants.

5.1 Prise en compte du cycle de vie

Cycle de vie	Étendue		Influence possible par nous ou par le client		Pertinence
Développement produit	Élevée	Au cours du développement, il est possible de définir les matériaux à utiliser.	Élevée	Nous pouvons déterminer quels matériaux sont utilisés. Le client « ne peut influer que » sur le design et les équipements du luminaire.	Oui
Extraction des matières premières	Élevée	Les méthodes d'extraction ou de traitement des matières premières. L'aluminium est ici un exemple très négatif en raison d'une production très gourmande en énergie.	Faible	Notre influence est limitée à l'utilisation des matériaux et essayons de diriger les exigences des clients en conséquence.	Oui mais secondaire
Transport directement vers nous	Moyenne	La distance, le type de conditionnement et l'utilisation de supports de charge réutilisables influencent les dépenses énergétiques et génèrent des émissions de gaz d'échappement et, le cas échéant, des frais d'élimination du matériau d'emballage.	Moyenne	(1) Détermination commune de l'aspect des emballages. (2) Suppression des transports inutiles. (3) Choix de fournisseurs plus proches à condition qu'ils soient conformes aux critères d'évaluation des fournisseurs.	Oui
Transport vers le fournisseur	Moyenne				
Transport du fournisseur vers nous	Moyenne				
Transformation chez le fournisseur pour obtenir un sous-ensemble fini	Moyenne	Les facteurs déterminants sont ici la consommation d'énergie, les émissions possibles de gaz d'échappement et la quantité et le type des consommables utilisés à la production tels que lubrifiants, air comprimé, etc.	Faible	Outre le développement du système de gestion de la qualité du fournisseur, nous pouvons éventuellement agir en faveur de la promotion d'une gestion environnementale.	Oui mais secondaire
Transformation chez le fournisseur pour obtenir un sous-ensemble semi-fini	Moyenne				
Montage final de sous-ensembles finis	Moyenne		Élevée	(1) Suppression des auxiliaires de production dangereux (2) Suppression des étapes de travail inutiles	Oui

Transformation de sous-ensembles semi-finis	Moyenne			(3) Évaluation active des quantités d'auxiliaires nécessaires à la production (4) La réutilisation des matières premières et des auxiliaires de production non dangereux a la priorité sur une élimination légale (5) Si des matières premières non dangereuses ne peuvent pas être réutilisées, elles doivent être recyclées. (6) Les auxiliaires de production dangereux doivent être éliminés conformément aux dispositions légales.	
Élimination des déchets de production	Moyenne	Le facteur déterminant est la quantité de chutes (déchets) ainsi que la proportion de matériaux NOK à éliminer.			
Élimination des auxiliaires de production	Moyenne	Quels sont les auxiliaires de production essentiels ? Quels dangers présentent-ils ? Quelle est la quantité employée ? Dois-je prendre des mesures de construction pour assurer une élimination sûre ?			
Emballage des produits	Moyenne	Quantité et type de matériaux d'emballage utilisés. Possibilité d'une élimination par le client ? Quel est le degré de complexité d'une élimination conforme ?	Élevée	(1) Choix du matériau d'emballage (2) Réglementation de l'élimination après utilisation par contrats passés avec l'organisme de traitement des déchets	Oui
Transport vers le client	Moyenne	Quelle est la distance à parcourir ?	Faible	Nous sommes présents dans le monde entier.	Non
Exploitation par le client	Faible	Quelle est la consommation énergétique d'un luminaire ? Quel est le degré de complexité de la maintenance, quels sont les matériaux nécessaires à la maintenance ? (En mode de fonctionnement normal)	Moyenne	Manuel d'utilisation indiquant les modalités de l'exploitation et de la maintenance → conseils pour une utilisation optimale.	Oui
Élimination du produit par le client	Moyenne	L'élimination est-elle réglementée chez le client ? Peut-il tout éliminer conformément aux lois qui lui sont applicables ?	Moyenne	(1) Nous pouvons gérer cela en Allemagne. (2) Impossible de le garantir au niveau européen/mondial.	Oui

5.2 Critères d'évaluation

Les principaux critères d'évaluation sont :

- Danger pour l'environnement
- Étendue
- Influence possible

5.3 Aspects environnementaux importants

Énergie et émissions

La consommation d'énergie sur le site est un aspect environnemental important. Dans les halls de production,machines et installations consomment de grandes quantités d'électricité. Mais l'énergie calorifique nécessaire aux processus de production et au

Risque d'accidents environnementaux

Les risques éventuels dans l'entreprise ont été identifiés par des analyses de risque spécifiques. En général, un incendie est considéré comme le pire des « incidents » possibles. L'inflammation des étincelles de meulage ou de soudage dans les dispositifs

chauffage des bâtiments joue également un rôle important. Le site de Villingen-Schwenningen dispose de trois brûleurs. La combustion des gaz génère des émissions. Ces émissions restent faibles grâce à une technique de combustion moderne.
Le respect des valeurs limites prescrites est assuré par des mesures.

d'aspiration ou l'embrasement des objets voisins déclenche un plan d'extinction avec intervention des responsables et des assistants de la protection anti-incendie et étroite collaboration de la brigade locale des pompiers.
De plus, l'équipement d'intervention d'urgence est contrôlé à intervalles réguliers. Les formations aux premiers secours et les exercices d'intervention d'urgence font également partie des mesures de prévention des incendies et des accidents.

Déchets / Recyclage
Sur le site, les déchets sont essentiellement constitués de chutes de métal et de résidus de bois. À Villingen-Schwenningen, un prestataire externe se charge de l'élimination des déchets. Le site génère également des déchets en plastique sous forme de films et de bandes d'emballage en plastique. Ceux-ci sont collectés séparément et évacués par un prestataire de services d'élimination externe.

Utilisation des ressources et des matières premières
Toutes les matières premières et auxiliaires utilisées font l'objet de relevés informatiques. En plus du métal, la production emploie notamment des matériaux d'emballage tels que des cartons et coussins d'air en plastique extra-minces plus des colles et des solvants. Un cadastre actualisé des substances dangereuses est disponible.

Phénomènes locaux (bruit, nuisances esthétiques, etc.)
Aucune émission sonore notable n'a été relevée à l'extérieur des halls de production. Néanmoins, le bruit doit être considéré comme un aspect environnemental significatif, dans la mesure où les machines génèrent une nuisance sonore sur le site pendant la production. Un équipement de protection personnel, parfois même adapté sur mesure, est donc mis à la disposition de tous les collaborateurs.
Des estimations actualisées du risque sont disponibles pour les halls d'usine.

Eau / Eaux usées
Chez Hess, la consommation d'eau joue un rôle secondaire au sein des processus de production. La consommation d'eau du site est normale, notamment pour les installations sanitaires et les opérations de nettoyage.

5.4 Aspects environnementaux directs

Présentant un risque environnemental vérifiable, les aspects environnementaux directs suivants ont été évalués :

- Émissions dans l'atmosphère.
- Rejet et évacuation dans les eaux.

- Génération, recyclage, réutilisation, transport et élimination de déchets solides et autres, notamment de déchets dangereux.
- Utilisation de ressources naturelles et de matières premières (énergie comprise).
- Utilisation d'additifs et d'auxiliaires ainsi que de produits semi-finis.
- Trafic (fret).
- Risque d'accidents environnementaux et d'effets préjudiciables à l'environnement résultant ou pouvant résulter d'incidents, d'accidents et de situations d'urgence potentielles.
- Impacts sur la biodiversité.

Les aspects environnementaux directs suivants n'ont pas été évalués car le risque qu'ils présentent pour l'environnement n'est pas vérifiable :

- Utilisation et contamination des sols.
- Phénomènes locaux (bruit, vibrations, odeurs, poussière, gêne d'ordre esthétique, etc.).

Le siège de Hess a été construit comme site de production représentatif. Aucune gêne d'ordre esthétique ne peut donc lui être imputée. La biodiversité n'est menacée ni par la production ni par l'administration ou le trafic à l'intérieur du périmètre de l'usine.

Le tableau suivant évalue l'étendue et les possibilités d'influence :
Cette évaluation vise à déterminer le degré de pertinence pour notre efficacité environnementale.
Celui-ci décidera de la prise en compte par le programme environnemental.

Étendue élevée et influençable → pertinence = oui
Étendue moyenne et influençable →pertinence = oui

Étendue élevée et partiellement influençable → pertinence = oui
Étendue moyenne et partiellement influençable → pertinence = oui

Étendue faible et influençable → pertinence = oui mais secondaire

Étendue faible et partiellement influençable → pertinence = non
Étendue faible et non influençable →pertinence = non

Aspects environnementaux directs	Étendue		Influence possible		Pertinence
Émissions dans l'atmosphère (gaz à effet de serre)	Élevée	La plus grande part des émissions	Oui	Contrôle de la consommation énergétique	Oui
Émissions dans l'atmosphère (poussières causées par le fret)	Faible	Par rapport aux gaz à effet de serre	Non	Pas d'influence possible là où nos produits sont utilisés dans le monde entier.	Non
Rejet et évacuation dans le système d'eaux usées	Moyenne	La consommation d'eau par personne dans notre entreprise est inférieure à la moyenne allemande	Oui	Influence via télétravail. Toutefois, l'effet n'est pas si décisif car nous n'avons pas besoin d'eau de processus à la production.	Oui
Génération, recyclage, réutilisation, transport et élimination de déchets solides et autres, notamment de déchets dangereux	Élevée	Environ 50 % de déchets métalliques, 25 % de papier	Oui	En particulier dans le secteur des déchets de conditionnement (issus des marchandises livrées) et de l'utilisation de papier et de carton.	Oui

Utilisation de ressources naturelles, énergie comprise	Élevée	Part élevée d'énergies renouvelables	Oui	Par le biais d'économies d'éclairage et de chauffage.	Oui
Utilisation de matières premières, d'additifs, d'auxiliaires et de produits semi-finis	Élevée	Consommation totale en 2024 : env. 200 t	Oui	Emploi et achat judicieux des matériaux.	Oui
Trafic (en relation avec les marchandises et les prestations de service)	Faible	Étant donné que les émissions dues au fret ne sont pas pertinentes en comparaison avec les émissions dues à la consommation d'énergie.	Oui	Par le choix des fournisseurs et prestataires de services	Oui mais secondaire
Risque d'accidents environnementaux et d'effets préjudiciables à l'environnement résultant ou pouvant résulter d'incidents, d'accidents et de situations d'urgence potentielles.	Faible	Risque maximum dû aux fuites de camions sur l'aire d'expédition - ne s'est jamais produit ! Incendie sur le périmètre de l'usine – ne s'est jamais produit à ce jour.	Oui	Par des mesures d'urgence telles que la diffusion de liants et la mise en place de barrage pour liants dans les canalisations.	Oui mais secondaire
Impacts sur la biodiversité	Faible	Compte tenu de la surface bâtie et imperméabilisée.	Non	La surface actuelle est nécessaire au volume de production.	Non

5.5 Aspects environnementaux indirects

	Étendue		Influence possible		Pertinence
Design et développement Composition de la gamme de produits	Élevée	L'utilisation de LED permet à nos clients de diviser par deux leurs émissions. Le spectre lumineux des LED est favorable à un grand nombre d'insectes actifs la nuit. Ceci permet également de réduire l'emploi de nettoyants pour les éclairages extérieurs.	Oui	Via : Développement axé exclusivement sur les luminaires LED. Abandon de tous les produits existants qui ne peuvent pas être transformés en luminaires LED Implémentation continue de nouvelles générations LED	
Nouveaux marchés	Élevée	Par des perfectionnements apportés aux LED et une mise en réseau judicieuse via capteurs, afin de poursuivre la réduction de la consommation énergétique.	Oui	Très dépendant de la conception et du développement.	Oui*)
Emballage	Élevée	L'effort à fournir pour éliminer les emballages des produits/matériaux de nos fournisseurs est considérable.	Oui	Choix de matériaux d'emballage respectueux de l'environnement et pouvant être éliminés ainsi que réduction de leur emploi au strict minimum.	Oui
Transport	Faible	Nous sommes, dans une certaine mesure, liés à certains transporteurs en raison de nos produits	Oui	Regroupement judicieux des marchandises pour consommer le moins possible de surface de	Oui mais secondaire

		parfois très volumineux. Ce qui s'applique également aux produits/matériaux de nos fournisseurs. Ce qui ne les rend pas moins volumineux.		transport et réduire ainsi l'impact qu'elles ont sur l'environnement par le biais des émissions.	
Utilisation et réutilisation	Faible	La possibilité de réutiliser les matériaux d'emballage est très limitée et n'a pratiquement jamais lieu.	Non	La réutilisation des matériaux d'emballage est très limitée pour des raisons d'esthétique et d'hygiène.	Non
Efficacité et comportement environnementaux des fournisseurs Élimination des déchets	Moyenne	Les matériaux et produits que nous achetons requièrent parfois une élimination critique pour l'environnement (par ex. fabrication de peinture). Le gaspillage résultant de la production de nos produits peut également avoir une influence sur l'environnement.	Oui	Dans le cadre de la fidélisation des fournisseurs, insister sur les exigences de durabilité.	Oui

*) Depuis 2014, tous nos développements sont fondés sur la technologie LED. La combinaison avec la technologie des capteurs et les options de commande visant à réduire la consommation d'énergie des luminaires extérieurs LED peut être standardisée pour de nombreux produits.

6. Objectifs environnementaux

Nos objectifs environnementaux sont rassemblés dans un programme environnemental en évolution permanente. Ce programme est suivi, orienté et perfectionné par le biais de l'évaluation de la gestion.

L'évaluation des aspects environnementaux directs et indirects est un élément déterminant pour le choix des objectifs environnementaux.

Tableau 1: Objectifs environnementaux

Objectif	Indicateur (valeurs réelles)			Valeurs cibles		Résultat	Justification
	2022	2023	2024	2024	2025	2024	2024
Baisse de la consommation d'énergie (et des gaz à effet de serre) *Énergie totale* *Unité :* MWh/Th MA	12,5	10,1	9,6	10,4	10,3	Objectif atteint	
Baisse de la qté des déchets produits (dechets dangereux) *Totalité des déchets* *Unité:* t / Th MA	0,55	0,42	0,43	0,45	0,44	Objectif atteint	
Réduction de la consommation de carburant *Consommation de carburant*	3,45	2,57	2,32	2,45	2,3	Objectif atteint	

Unité : MWh/Th MA							

*Valeur de référence : «**Th MA** = pour 1000 heures de travail fournies par l'ensemble des collaborateurs»*

Tous les objectifs visés ont pu être réalisés en 2024.

Pour atteindre l'objectif 2025, les priorités suivantes ont été définies :

- ✓ Optimisation du tri des déchets par la formation et l'amélioration des systèmes de collecte
- ✓ Réduction des rebuts internes grâce à l'optimisation des processus
- ✓ Extension de la flotte de véhicules électriques et hybrides pour réduire les émissions de CO_2
- ✓ Augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique
- ✓ Remplacement / renouvellement du système de chauffage (radiants gaz à tube sombre) dans les halls

7. Données environnementales annuelles et faits

Valeur de référence :
La valeur de référence est « pour 1000 heures de travail fournies par tous les collaborateurs ». Elle figure dans tous les tableaux suivants sous la forme abrégée « ***Th MA » (les différences par rapport aux années de comparaison sont dues à la baisse du nombre des collaborateurs/heures)***

Année	2021	2022	2023	2024
Th MA	158	135	141	149

7.1 Énergie

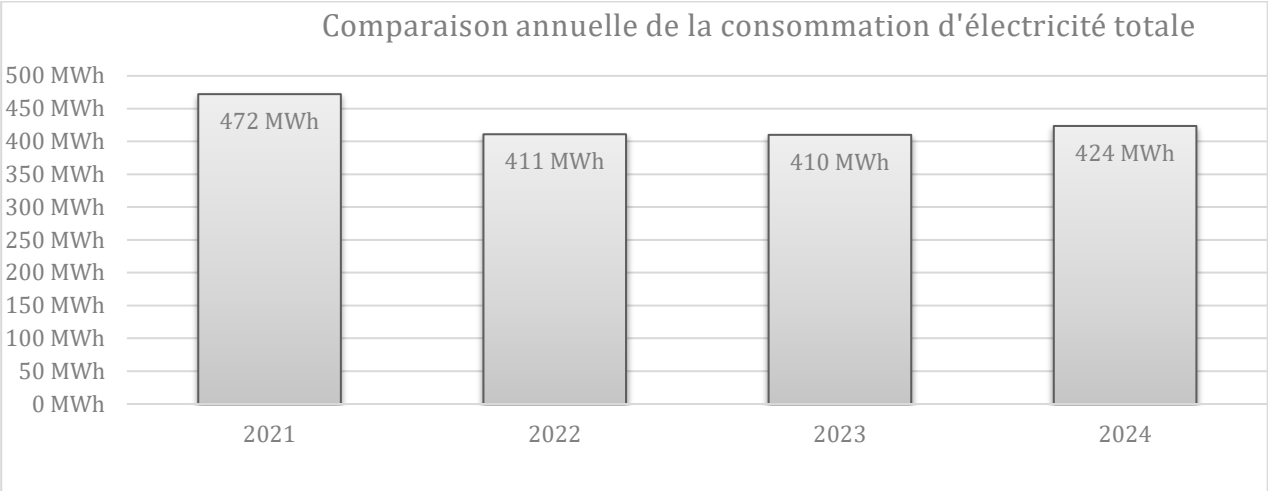

Conclusion :
La légère augmentation de la consommation d'électricité est principalement due à deux facteurs : l'augmentation du nombre de véhicules d'entreprise électriques, qui sont régulièrement rechargés dans l'entreprise, et l'extension de l'éclairage des scènes et de l'éclairage extérieur sur le site de l'entreprise. Ces deux aspects entraînent des besoins énergétiques supplémentaires et expliquent la tendance actuelle légèrement négative dans les statistiques de consommation.

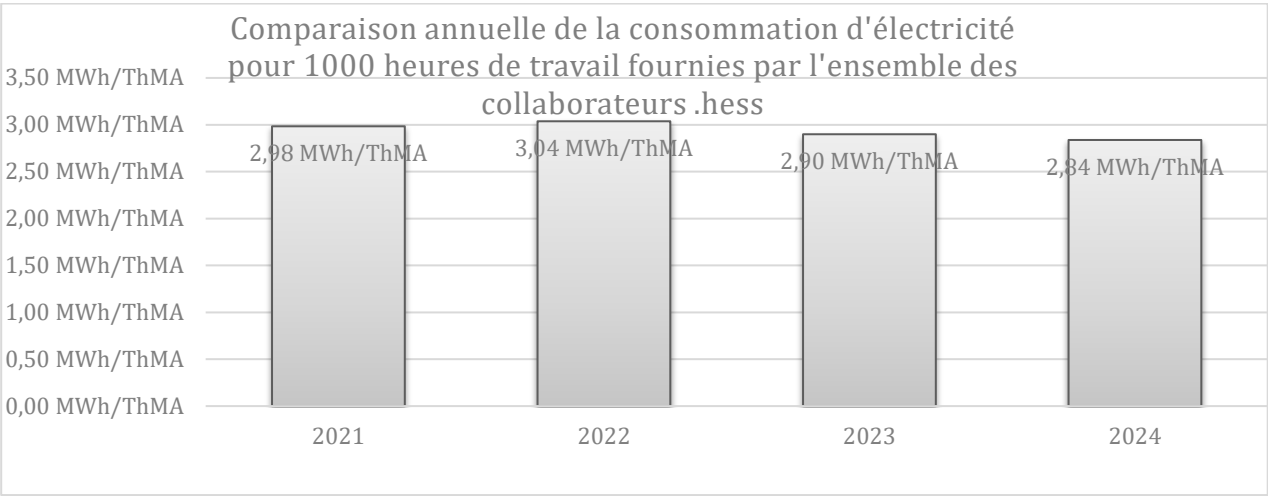

Conclusion :

tendance légèrement positive

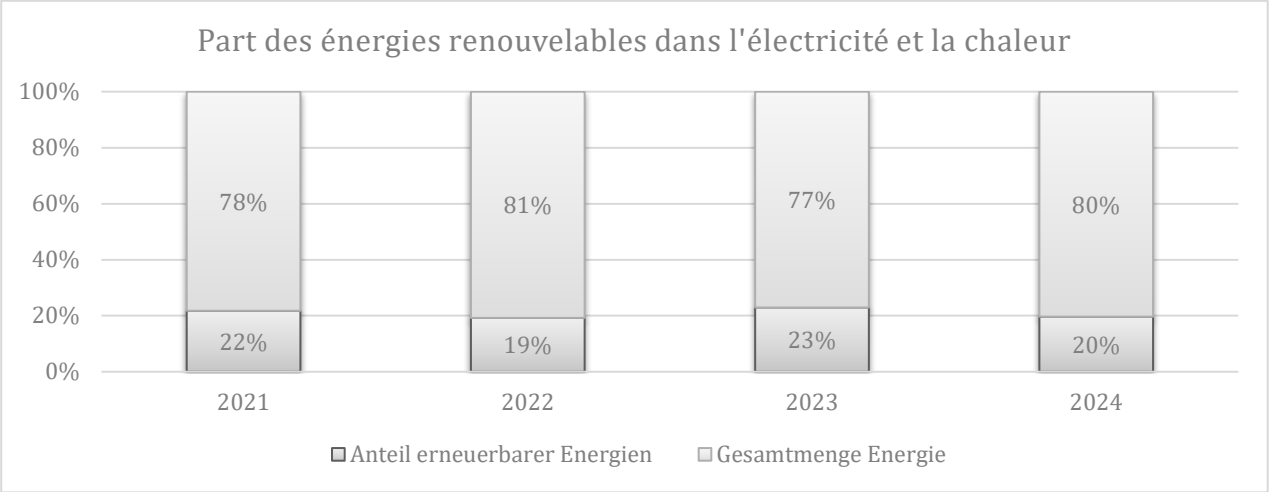

Conclusion :
la légère baisse de la part des énergies renouvelables résulte du fait que le mix électrique utilisé est resté inchangé par rapport à l'année précédente et qu'aucune mesure supplémentaire n'a été mise en œuvre pour augmenter la part des énergies renouvelables.

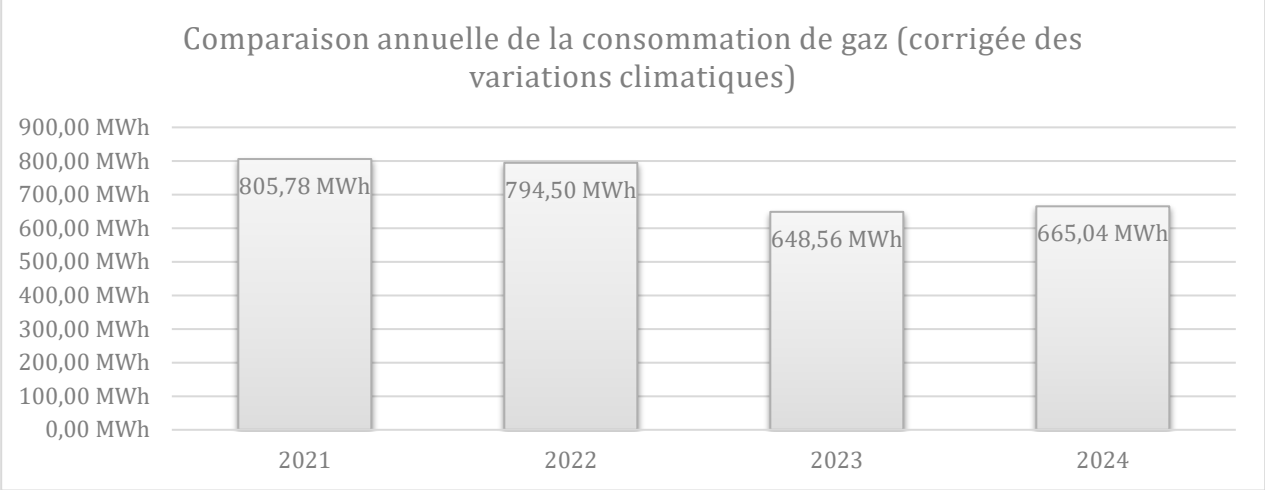

Conclusion :
malgré une évaluation corrigée des conditions météorologiques et une consommation d'eau plus faible, la consommation de gaz a légèrement augmenté. La raison en est l'augmentation des besoins en chauffage due à l'allongement des heures d'exploitation ainsi qu'à une utilisation plus intensive des bâtiments.

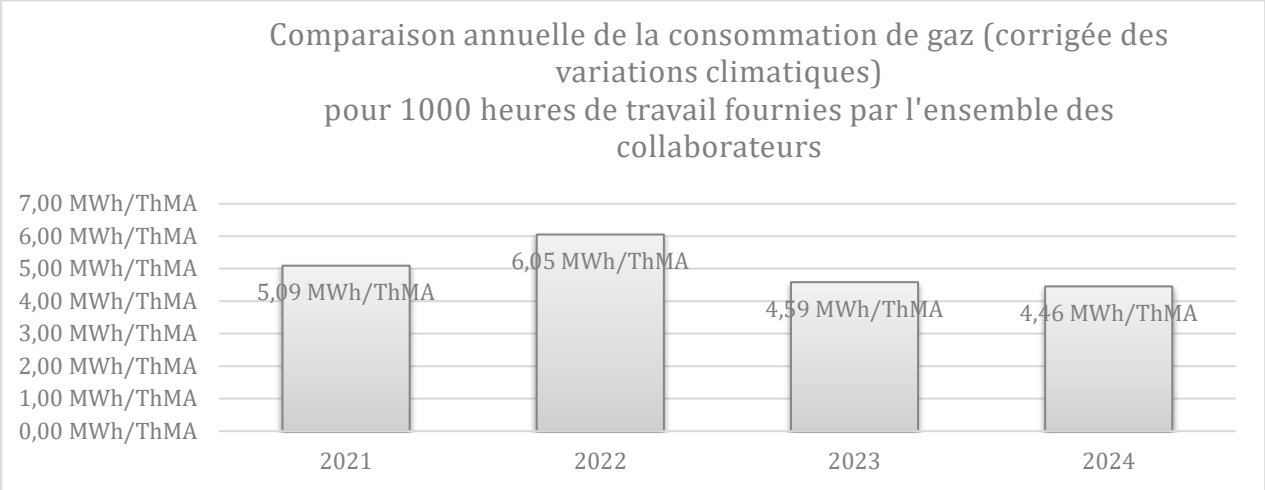

Conclusion :
tendance positive

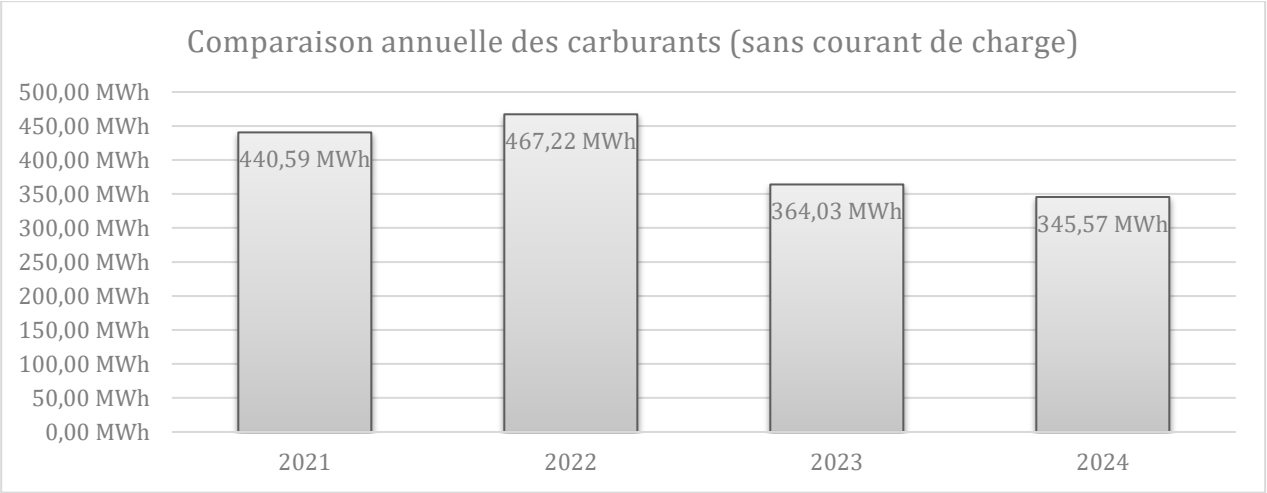

Conclusion :
tendance positive, notamment en raison d'une réduction des déplacements professionnels et du passage à des véhicules électriques ou hybrides.

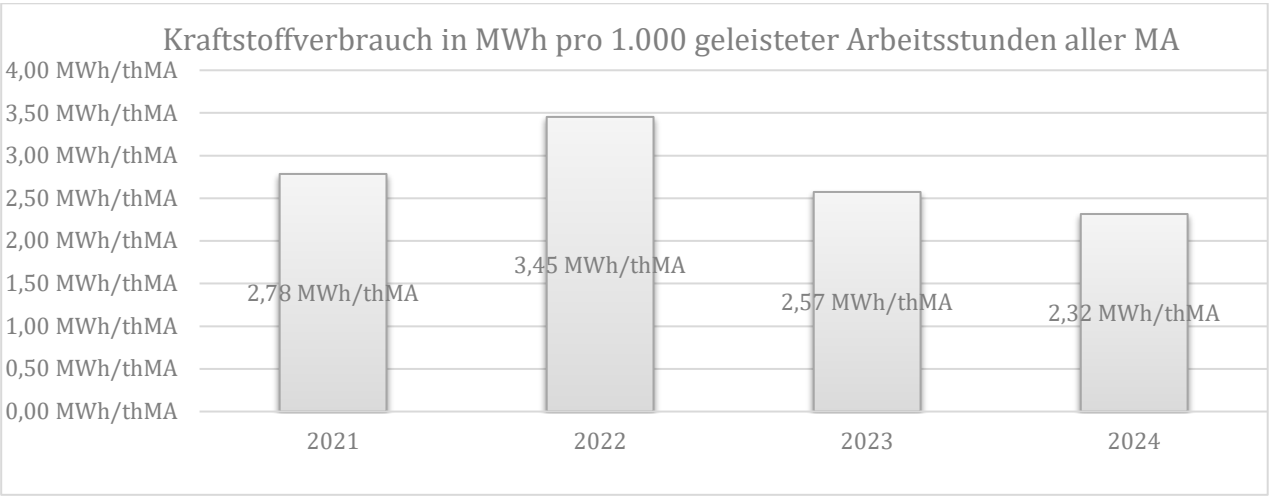

Conclusion :
tendance positive, notamment en raison d'une réduction des déplacements professionnels et du passage à des véhicules électriques ou hybrides.

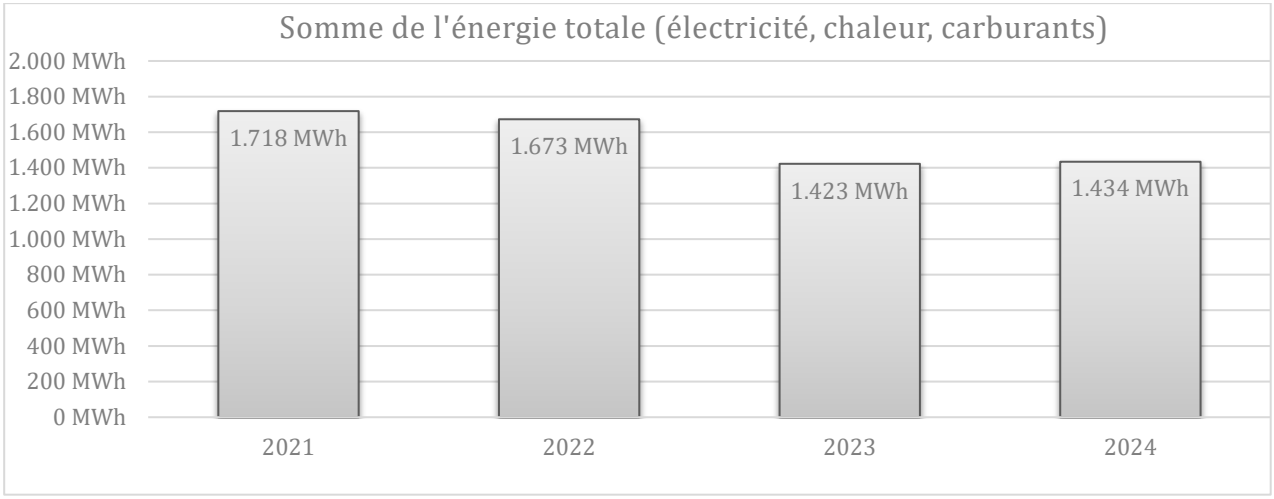

Conclusion :
L'augmentation de la charge de production se traduit par une légère tendance négative, laquelle est toutefois directement liée à l'accroissement du volume de production.

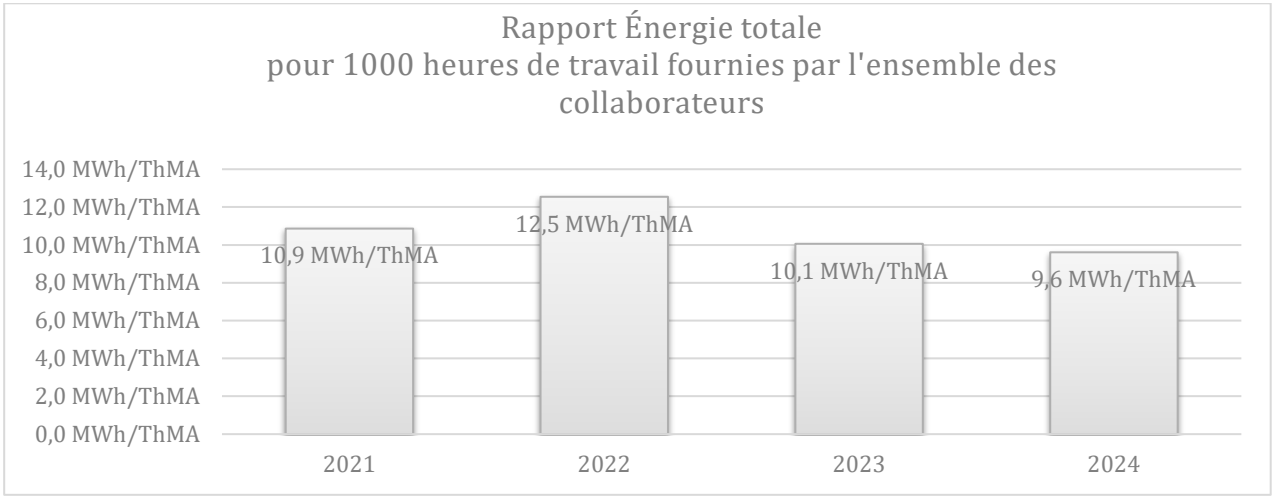

Conclusion :
tendance positive

7.2 Émissions

Nos chauffages au gaz sont soumis à la réglementation allemande sur les installations de combustion petites et moyennes (1. BImSchV). La conformité aux valeurs limites est vérifiée à intervalles réguliers par un ramoneur. Les derniers contrôles (juillet 2025 KÜO (ordonnance sur le balayage et le contrôle des installations), 01/01/2022 1. BImSchV) n'ont révélé aucune lacune. Les rejets thermiques du compresseur pneumatique servent à chauffer le bâtiment principal.

7.3 Total des émissions issues du fret et des gaz à effet de serre (indicateur)

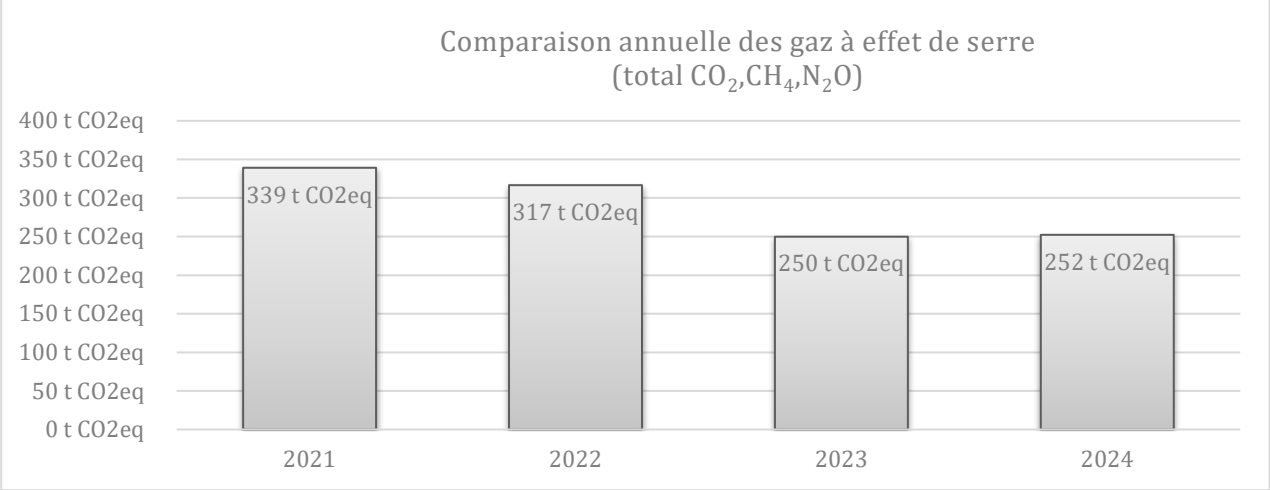

Conclusion :
Stagnation

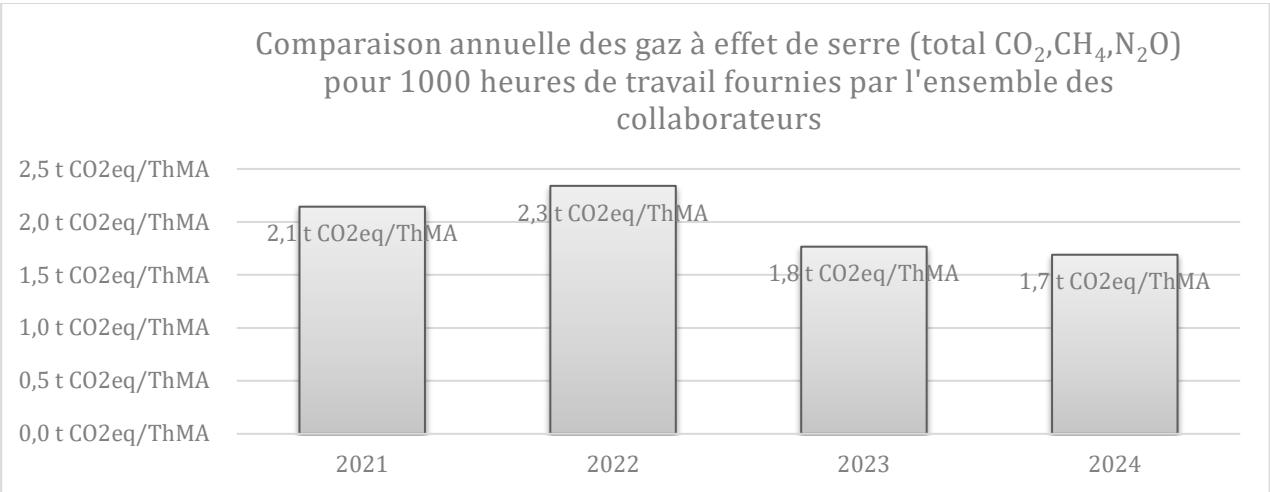

Conclusion :
tendance positive

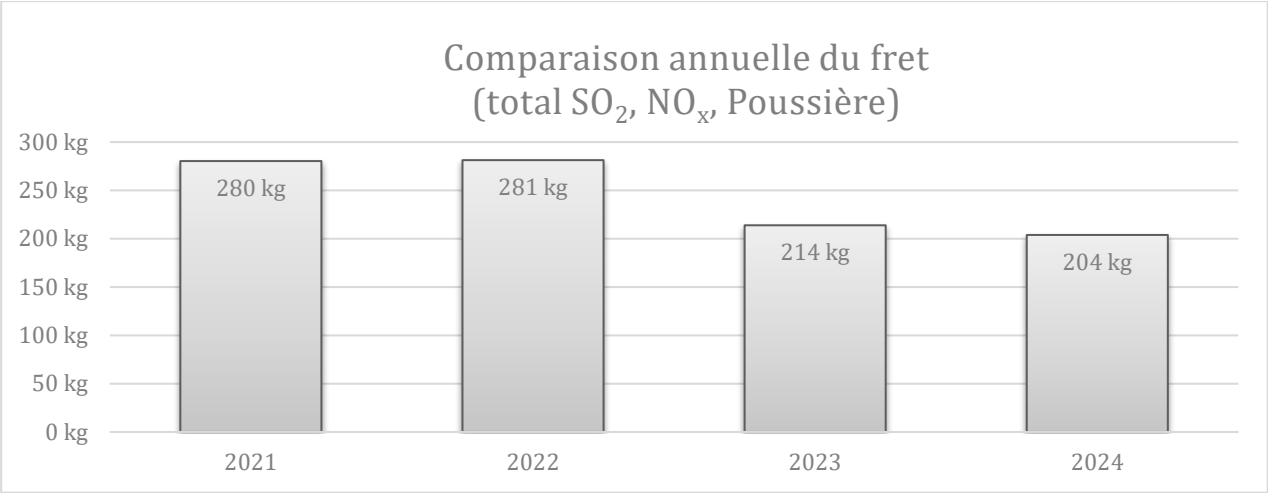

Conclusion :
tendance positive

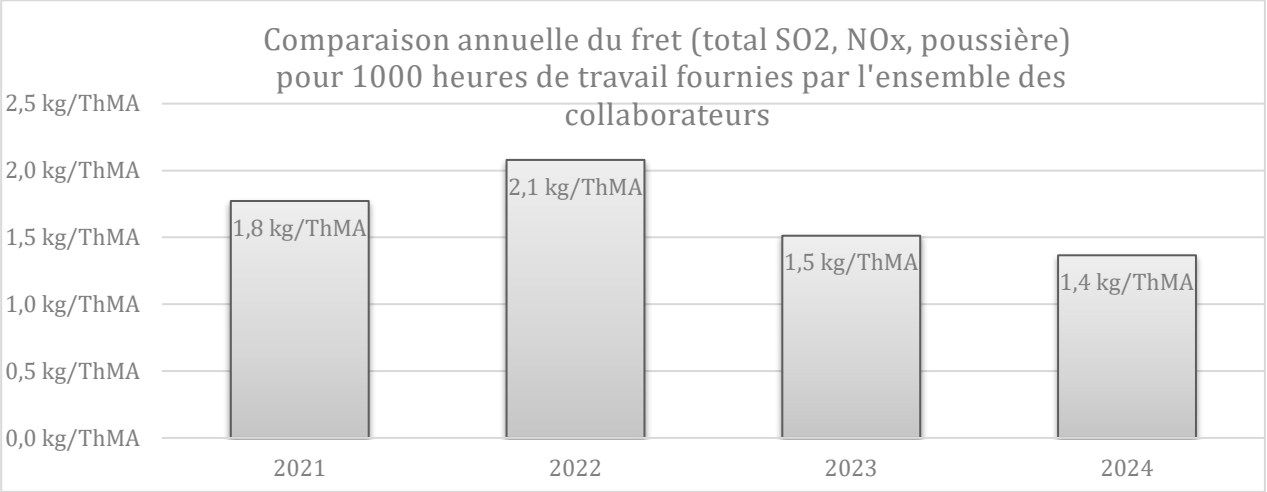

Conclusion :
tendance positive

7.4 Consommation d'eau

Conclusion :
tendance positive

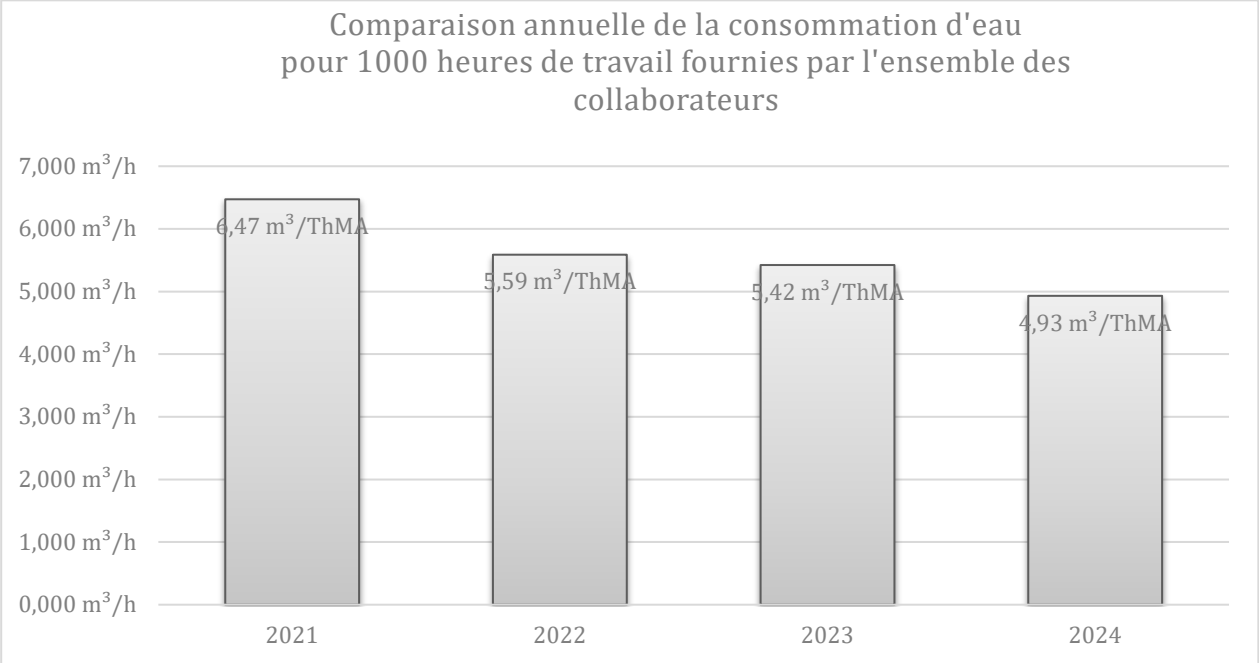

Conclusion :
tendance positive

7.5 Déchets

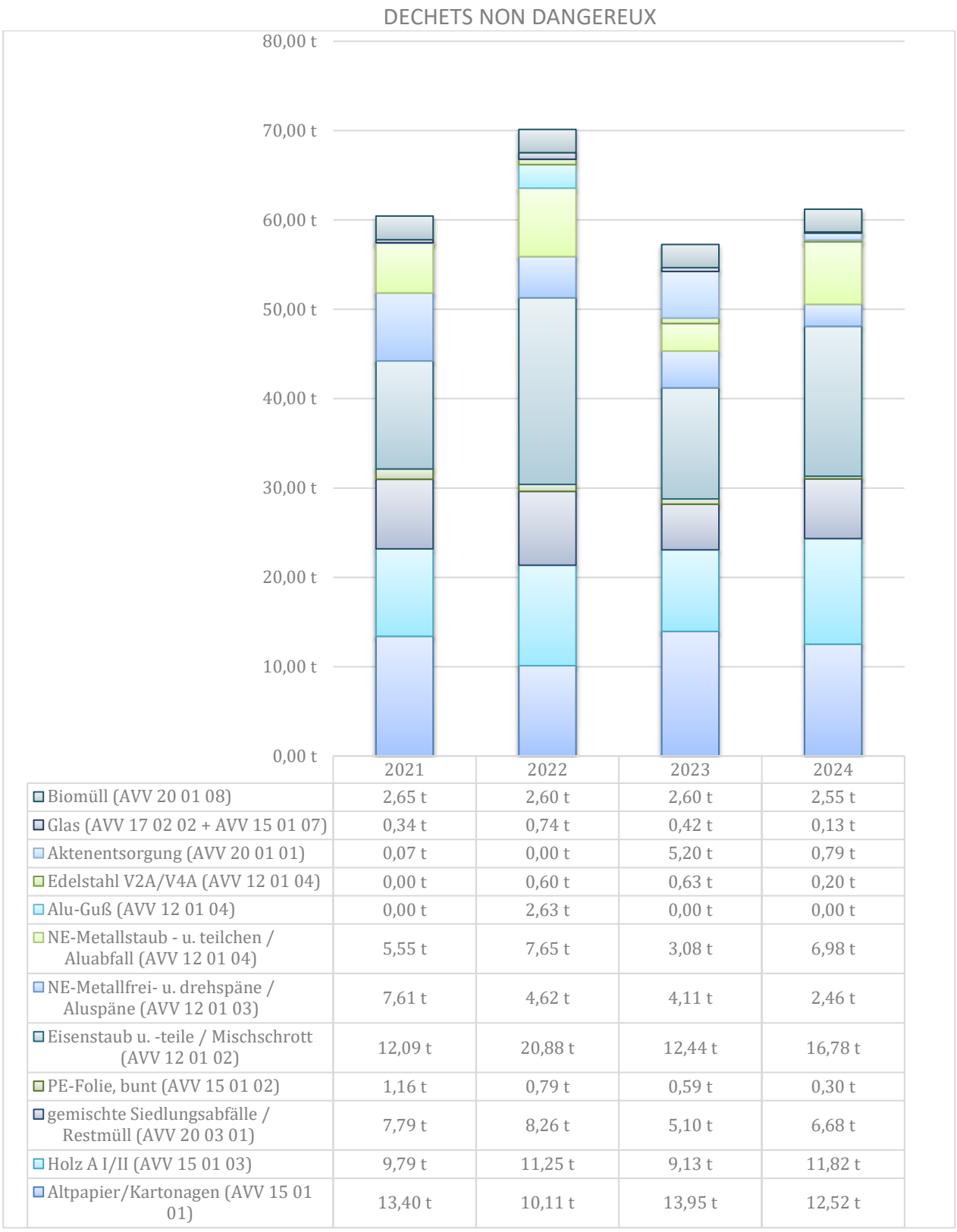

	2021	2022	2023	2024
Biomüll (AVV 20 01 08)	2,65 t	2,60 t	2,60 t	2,55 t
Glas (AVV 17 02 02 + AVV 15 01 07)	0,34 t	0,74 t	0,42 t	0,13 t
Aktenentsorgung (AVV 20 01 01)	0,07 t	0,00 t	5,20 t	0,79 t
Edelstahl V2A/V4A (AVV 12 01 04)	0,00 t	0,60 t	0,63 t	0,20 t
Alu-Guß (AVV 12 01 04)	0,00 t	2,63 t	0,00 t	0,00 t
NE-Metallstaub - u. teilchen / Aluabfall (AVV 12 01 04)	5,55 t	7,65 t	3,08 t	6,98 t
NE-Metallfrei- u. drehspäne / Aluspäne (AVV 12 01 03)	7,61 t	4,62 t	4,11 t	2,46 t
Eisenstaub u. -teile / Mischschrott (AVV 12 01 02)	12,09 t	20,88 t	12,44 t	16,78 t
PE-Folie, bunt (AVV 15 01 02)	1,16 t	0,79 t	0,59 t	0,30 t
gemischte Siedlungsabfälle / Restmüll (AVV 20 03 01)	7,79 t	8,26 t	5,10 t	6,68 t
Holz A I/II (AVV 15 01 03)	9,79 t	11,25 t	9,13 t	11,82 t
Altpapier/Kartonagen (AVV 15 01 01)	13,40 t	10,11 t	13,95 t	12,52 t

Conclusion :
la tendance légèrement négative résulte de l'élimination de matériaux en soi recyclables, rendue nécessaire par une opération de déstockage des stocks anciens.

DECHETS DANGEREUX

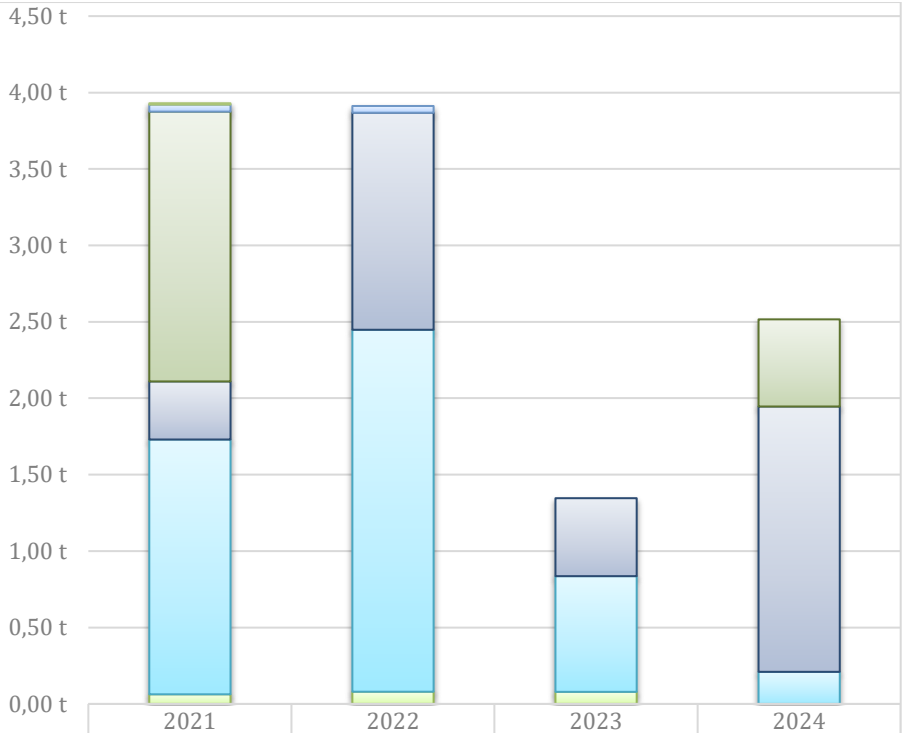

	2021	2022	2023	2024
Altöl (AVV 13 02 05*)	0,00 t			
Lösemittel (AVV 07 01 04*)	0,01 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t
Klebstoff-und Dichtmassenabfälle (AVV 08 04 09*)	0,05 t	0,04 t	0,00 t	0,00 t
wässrige Waschflüssigkeit (AVV 12 03 01*)	1,77 t	0,00 t	0,00 t	0,57 t
halogenfreie Bearbeitungsemulsionen und -lösungen (AVV 12 01 09*)	0,38 t	1,42 t	0,51 t	1,74 t
E-Schrott (AVV 20 01 35*)	1,67 t	2,37 t	0,76 t	0,21 t
Druckgasverpackung f.Spraydosen (AVV 15 01 10*)	0,06 t	0,08 t	0,08 t	0,00 t
Holz A IV (AVV 17 02 04*)	0,00 t	0,00 t	0,00 t	0,00 t

Conclusion :
dans l'ensemble, les déchets dangereux ne sont générés qu'en faibles quantités. En raison de l'irrégularité de la production, les quantités annuelles peuvent varier considérablement et les évolutions sont difficilement évaluables.

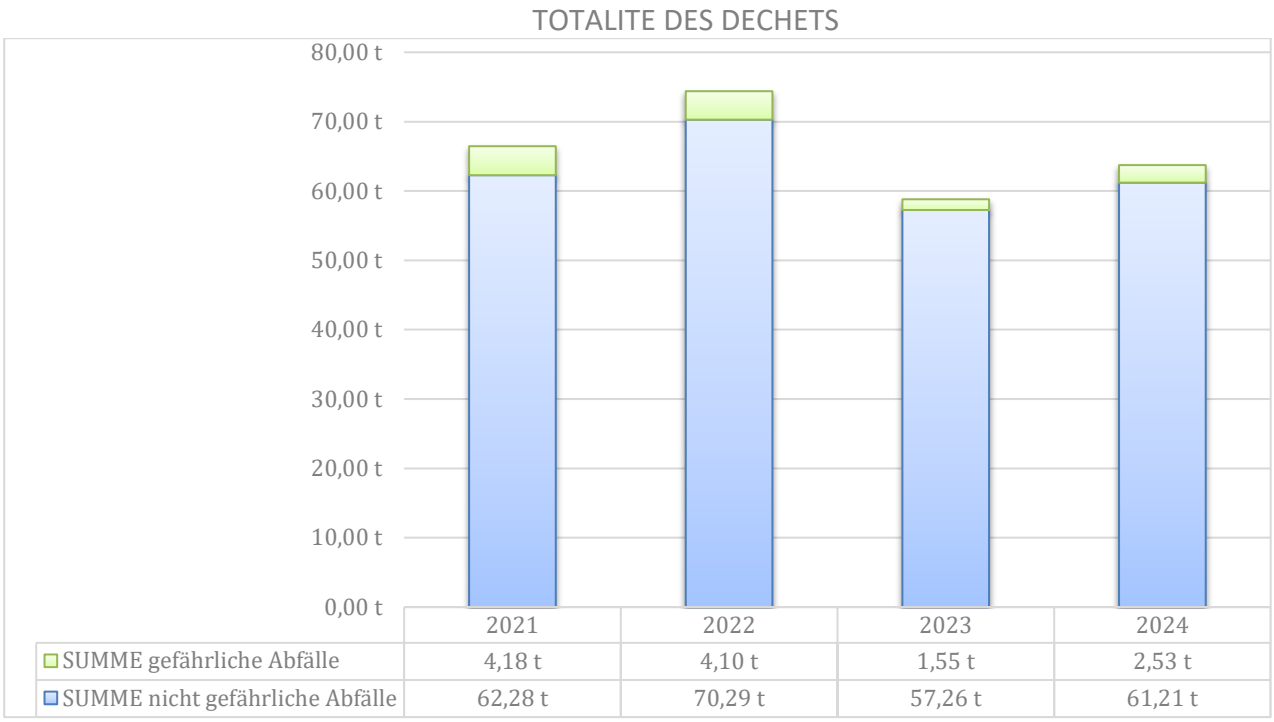

	2021	2022	2023	2024
SUMME gefährliche Abfälle	4,18 t	4,10 t	1,55 t	2,53 t
SUMME nicht gefährliche Abfälle	62,28 t	70,29 t	57,26 t	61,21 t

Conclusion :
l'augmentation de la quantité totale de déchets est due au remplacement programmé du fluide d'usinage tous les deux ans ainsi qu'à une opération ponctuelle d'élimination d'anciens stocks recyclables.

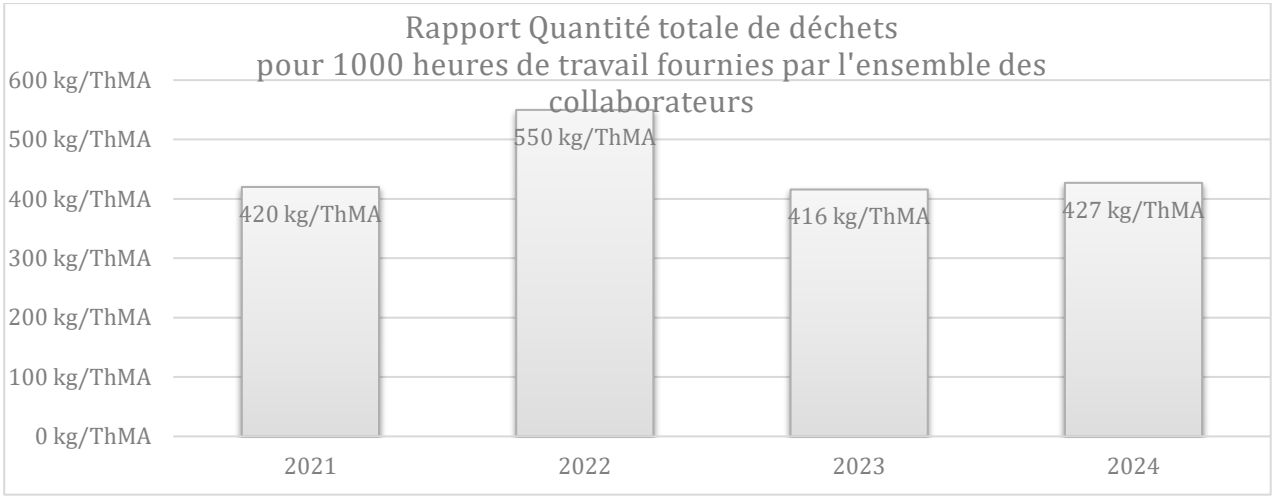

Conclusion :
En raison du remplacement périodique du fluide d'usinage tous les deux ans ainsi que de l'élimination de matériaux recyclables dans le cadre d'une opération nécessaire de déstockage des stocks anciens, le ratio des déchets totaux pour 1 000 heures travaillées s'est dégradé.

7.6 Consommation totale de matériaux (indicateur)

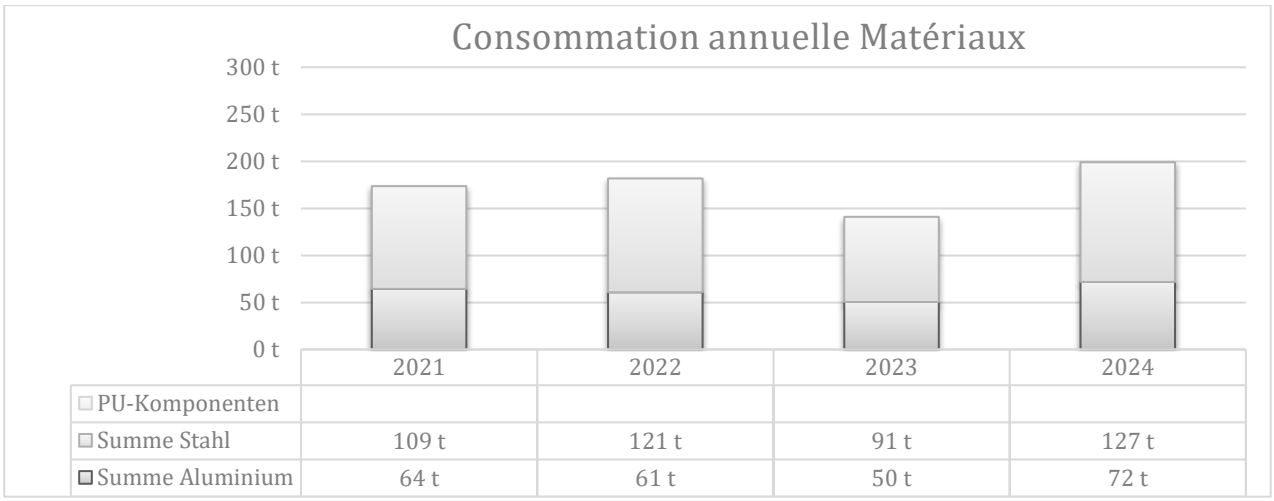

Conclusion :
la consommation de matériaux a augmenté en raison de l'accroissement du volume de production.

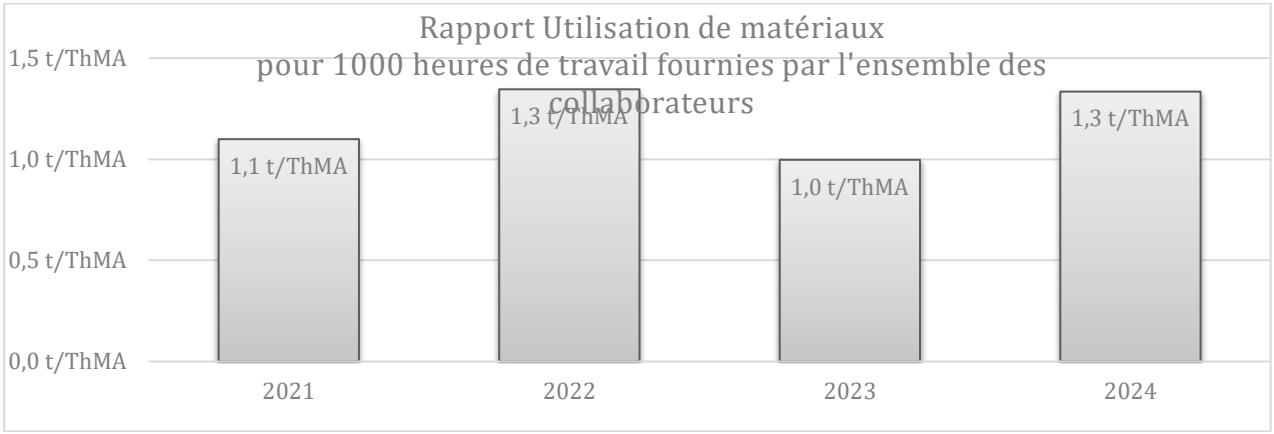

Conclusion :
a consommation de matériaux par 1.000 heures travaillées par l'ensemble des collaborateurs a augmenté en raison de la hausse du volume de production.

7.7 Occupation des sols

- Surface totale 11 967 m²
- Surface imperméabilisée 11 168 m²
- Surface laissée à l'état naturel 799 m²

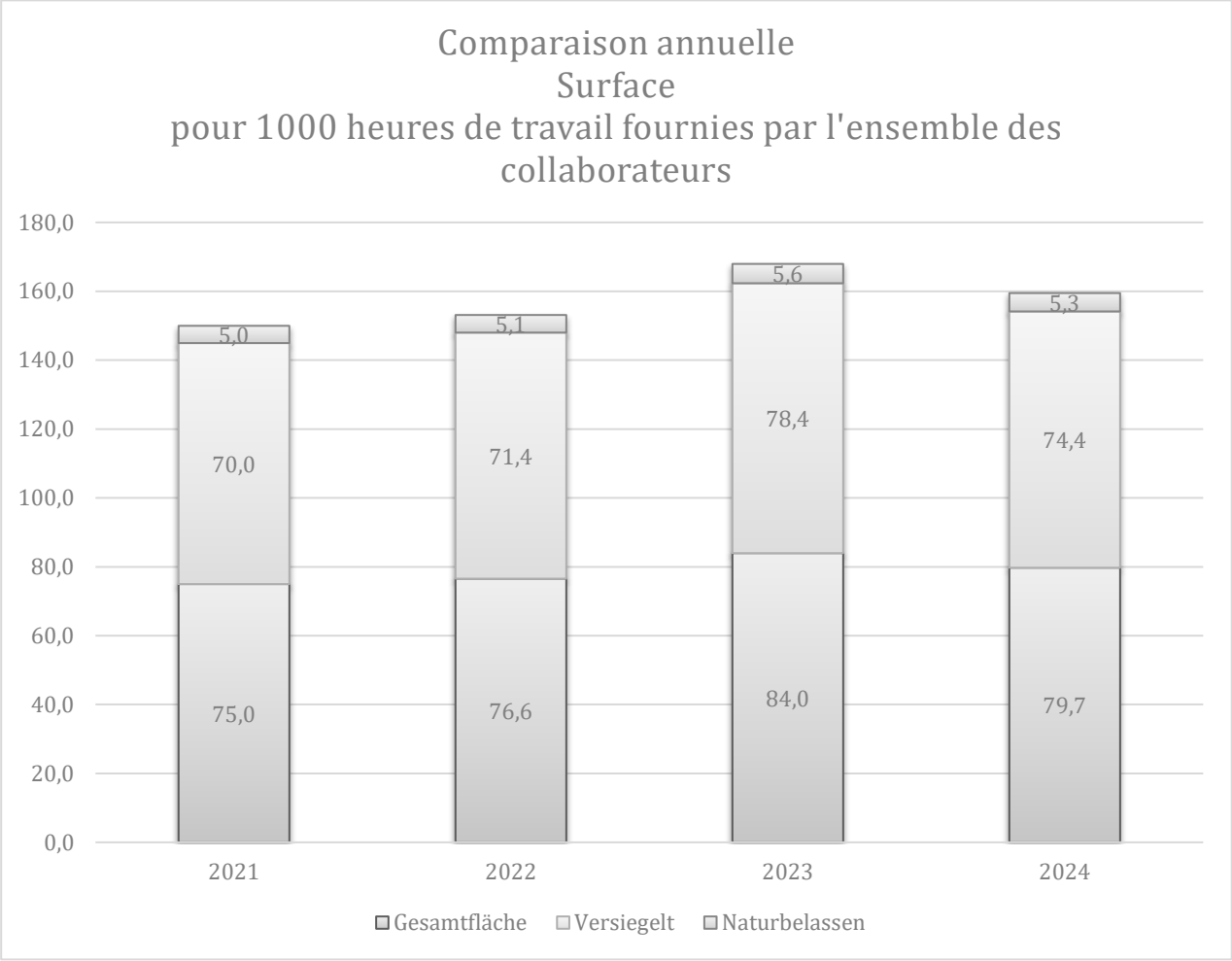

Conclusion :
tendance légèrement positive

8. Principales exigences légales en matière d'environnement et leur mise en œuvre

Les réglementations légales suivantes qui nous concernent influencent nos processus opérationnels et, par conséquent, notre obligation de veiller à ce que les produits en fin de cycle soient éliminés dans le respect de l'environnement.

- **GefStoffV**

  Ordonnance allemande pour la protection contre les substances dangereuses. Les obligations qui en résultent sont rendues possibles par l'enregistrement, l'élaboration et la mise en œuvre des éléments suivants :

  - ✓ Relevé des substances dangereuses
  - ✓ Évaluation du risque
  - ✓ Instructions d'emploi
  - ✓ Fiches de données de sécurité
  - ✓ Formations régulières

- **1er BImSchV**

  Ordonnance allemande sur les installations de combustion petites et moyennes – Première ordonnance pour l'application de la loi fédérale sur la protection contre les émissions :

  - ✓ Les pertes de gaz de combustion mentionnées dans cette ordonnance ne doivent pas être dépassées par nos installations. Le respect des valeurs limites prescrites est garanti par la régularité des contrôles et des mesures effectués par le ramoneur.

- **F-Gase-V**

  Les gaz fluorés utilisés comme réfrigérants dans de nombreuses installations de climatisation et de réfrigération doivent être réduits.

  - ✓ Notre entreprise compte 6 installations de climatisation qui émettent plus de 5 t d'équivalent CO_2. Celles-ci sont soumises à un contrôle d'étanchéité annuel par des entreprises agréées. Tous les contrôles sont documentés.
  - ✓ Aucun écart par rapport aux valeurs admises n'a été relevé.

- **GewAbfV**

  Ordonnance sur la gestion des déchets urbains industriels et de certains déchets de construction et de démolition (ordonnance sur les déchets industriels) :

  - ✓ Tous les types de déchets et les informations relatives à leur élimination figurent dans notre plan de gestion des déchets accessible à tous les collaborateurs.
  - ✓ Les déchets que nous produisons sont collectés séparément et, le cas échéant, préparés en vue de leur réutilisation et de leur recyclage.
  - ✓ Les déchets urbains sont prétraités par nos entreprises d'élimination conformément aux prescriptions. Les confirmations conformément au § 3 al. 3 n° 2 GewAbfV et au § 6 al. 1 GewAbfV sont disponibles.
  - ✓ Les documentations sont mises à jour régulièrement.

- **REACH et RoHS**

  La directive RoHS vise à protéger la santé humaine et l'environnement. Cela comprend la valorisation et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques dans le respect de l'environnement.
  L'ordonnance REACH sur les produits chimiques concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

  - ✓ REACH et RoHS nous influencent lors de l'achat et de l'utilisation des substances pour la production.
  - ✓ L'application des directives est solidement ancrée dans le développement.
  - ✓ Seules sont utilisées des substances dont la fiche de données de sécurité contient toutes les informations conformes à REACH.
  - ✓ Nos fournisseurs sont tenus de respecter les directives REACH et RoHS.
  - ✓ Nous garantissons que nos produits portent des plaques signalétiques permettant de les identifier.
  - ✓ Des procédures sont en place pour assurer la conformité de nos produits.
  - ✓ Enregistrement dans le registre des appareils électriques/électroniques usagés (ear)

- **Directive sur l'écoconception**

  Cette directive vise à améliorer la performance environnementale des produits en termes de consommation d'énergie sur tout leur cycle de vie au moyen d'exigences d'écoconception.

  - ✓ Nous respectons l'objectif de cette directive.
  - ✓ La directive sur l'écoconception intervient sur le nouveau développement et le perfectionnement de nos produits. Ainsi, tous les luminaires nouvellement développés ou perfectionnés sont désormais exclusivement équipés de LED, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie significatives.
  - ✓ De plus, nos systèmes électriques et leurs composants peuvent être remplacés et réparés et ne sont donc pas des produits jetables.

- **Loi allemande sur les batteries / Loi allemande d'application relative au droit des batteries (BatterieDG)**
  La loi allemande d'application relative au droit des batteries (BatterieDG) a pour objectif de garantir une gestion écologiquement responsable des piles et accumulateurs, depuis leur fabrication jusqu'à leur reprise et leur valorisation conforme, en passant par leur utilisation. Il a ainsi pour objectif de préserver les ressources et de réduire au minimum les impacts environnementaux.

  Notre mise en œuvre du BatterieDG :

  - ✓ Nous répondons pleinement aux exigences du BatterieDG et veillons à ce que toutes les obligations en matière de marquage, de reprise et de valorisation soient mises en œuvre.
  - ✓ Nos produits sont conçus de manière à ce que les piles et les accumulateurs restent remplaçables et réparables. Nous augmentons ainsi la durée de vie des appareils et évitons la production inutile de déchets d'équipements électriques et électroniques, conformément au BatterieDG.
  - ✓ Grâce à l'utilisation de batteries lithium-ion à durée de vie prolongée ainsi qu'à des processus clairement documentés de reprise et d'élimination, nous contribuons

activement à la préservation des ressources et au développement de l'économie circulaire.

- ✓ Nous collaborons exclusivement avec des partenaires certifiés de gestion des déchets afin de garantir une collecte et une valorisation conformes aux exigences légales.

9. Déclaration de validité

9.1 Déclaration environnementale

La prochaine déclaration environnementale validée sera publiée au cours du 4e trimestre 2026.

9.2 Confirmation de validité

Michael Hub
Umweltgutachter
Berater Umwelt, Qualität, Sicherheit

ERKLÄRUNG DER UMWELTGUTACHTER ZU DEN BEGUTACHTUNGS- UND VALIDIERUNGSTÄTIGKEITEN

Die Unterzeichnenden, Michael Hub und Günter Jungblut, EMAS-Umweltgutachter mit der Registrierungsnummer DE-V-0086 und DE-V-0056, akkreditiert oder zugelassen für den Bereich (NACE-Code)

- 27.4 Herstellung von elektrischen Lampen und Leuchten
- 31.01.2 Herstellung von sonstigen Objektmöbeln
- 46.14.9 Handelsvermittlung von elektrotechnischen und elektronischen Erzeugnissen a.n.g.

bestätigen, begutachtet zu haben, ob die gesamte Organisation, wie in der Umwelterklärung der Organisation

Hess GmbH Licht + Form
Liegenschaft: Lantwattenstraße 22, D-78050 Villingen-Schwenningen
Hess GmbH Licht + Form – Business Unit Vulkan
Liegenschaft: Lantwattenstraße 22, D-78050 Villingen-Schwenningen
mit der Registrierungsnummer DE-169-00082

angegeben, alle Anforderungen der

Verordnung (EG) Nr. 1221/2009 zuletzt geändert durch
Verordnung (EU) 2018/2026 (EMAS)

über die freiwillige Teilnahme von Organisationen an einem Gemeinschaftssystem für

Umweltmanagement und Umweltbetriebsprüfung

erfüllt.

Mit der Unterzeichnung dieser Erklärung wird bestätigt, dass

- die Begutachtung und Validierung in voller Übereinstimmung mit den EMAS-Anforderungen durchgeführt wurden,
- das Ergebnis der Begutachtung und Validierung bestätigt, dass keine Belege für die Nichteinhaltung der geltenden Umweltvorschriften vorliegen,
- die Daten und Angaben der Umwelterklärung der Organisation ein verlässliches, glaubhaftes und wahrheitsgetreues Bild sämtlicher Tätigkeiten der Organisation innerhalb des in der Umwelterklärung angegebenen Bereichs geben.

Diese Erklärung kann nicht mit einer EMAS-Registrierung gleichgesetzt werden. Die EMAS-Registrierung kann nur durch eine zuständige Stelle gemäß EMAS-Verordnung erfolgen. Diese Erklärung darf nicht als eigenständige Grundlage für die Unterrichtung der Öffentlichkeit verwendet werden.

Frankfurt am Main, 21.11.2025

UMWELTMANAGEMENTSYSTEME Michael Hub Umweltgutachter HUB Berater Umwelt, Qualität, Sicherheit EMAS

Michael Hub, Umweltgutachter
DAU-Zulassungsnummer: DE-V-0086

Günter Jungblut, Umweltgutachter
DAU-Zulassungsnummer: DE-V-0056

Umweltgutachterbüro
Michael Hub
Niedwiesenstraße 11a
D-60431 Frankfurt am Main

Telefon +49 (0)69 5305-8388
Telefax +49 (0)69 5305-8389
e-mail info@umweltgutachter-hub.de
web www.umweltgutachter-hub.de

Zugelassen von der DAU – Deutsche Akkreditierungs- und Zulassungsgesellschaft für Umweltgutachter mbH, Bonn
DAU-Zulassungs-Nr.: DE-V-0086